

États financiers consolidés

Aux 31 octobre 2006 et 2005

59	Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière
60	Rapport des vérificateurs aux actionnaires
61	Bilan consolidé
62	État consolidé des résultats
63	État consolidé de la variation des capitaux propres
64	État consolidé des flux de trésorerie
65	Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés présentent des données financières récentes se rapportant à la situation financière, aux résultats d'exploitation et aux flux de trésorerie de la Banque Laurentienne du Canada. Les notes complémentaires présentent des renseignements importants qui aident à comprendre le rendement de la Banque. Elles expliquent de quelle manière les montants des états financiers consolidés ont été établis, décrivent les événements et changements importants qui ont eu une incidence sur ces montants, et expliquent certains postes des états financiers consolidés. En outre, elles comprennent des détails sur les résultats financiers qui ne sont pas indiqués dans les états financiers consolidés eux-mêmes.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés de la Banque Laurentienne du Canada de même que les autres informations financières du Rapport annuel ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité de l'information financière présentée. Les états financiers ont été dressés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et les exigences de la *Loi sur les banques*. Ils contiennent nécessairement des éléments qui sont établis selon les meilleures estimations et au meilleur jugement de la direction. L'information financière comprise dans le Rapport annuel est conforme à celle contenue dans les états financiers.

La direction est responsable de la mise en place des systèmes comptables visant à produire l'information financière, dont notamment les états financiers dressés selon les PCGR du Canada. Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient les systèmes de contrôle interne requis et conçus pour assurer que les transactions sont dûment autorisées, que l'actif est bien sauvegardé et que des registres comptables adéquats sont tenus. Les contrôles en place comprennent les normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation du personnel, les politiques écrites, le suivi des latitudes accordées aux gestionnaires, les manuels de procédures, le code de déontologie, les contrôles budgétaires et le maintien de systèmes d'information de gestion appropriés.

Les systèmes de contrôle interne sont de plus renforcés par une fonction de conformité à la réglementation qui assure que la Banque et ses employés respectent les exigences réglementaires et par une fonction de gestion intégrée des risques et de gestion du risque opérationnel qui assure la maîtrise adéquate des risques, la documentation de ceux-ci et la mesure de leur impact financier. De plus, les vérificateurs internes évaluent périodiquement les différents aspects des opérations de la Banque et soumettent à la direction leurs recommandations, notamment en vue d'améliorer les systèmes de contrôle interne.

Au cours de chaque exercice, le Surintendant des institutions financières du Canada procède aux examens et enquêtes qu'il juge nécessaires pour s'assurer que la situation financière de la Banque est saine et que celle-ci respecte les dispositions de la *Loi sur les banques*, notamment celles portant sur la protection des déposants et des actionnaires de la Banque.

Les vérificateurs indépendants, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., nommés par les actionnaires, vérifient les états financiers consolidés de la Banque et présentent le rapport qui suit.

Les vérificateurs internes, les vérificateurs externes et le Surintendant des institutions financières du Canada rencontrent périodiquement, en présence ou en l'absence de la direction, le comité de vérification pour discuter de tous les aspects de leur mandat et des questions qui s'y rapportent.

Le conseil d'administration est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers et du Rapport de gestion qui figurent dans le Rapport annuel. Il exerce son rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation des états financiers consolidés, du maintien de contrôles internes appropriés, de la gestion des risques et de l'évaluation d'opérations importantes par l'entremise du comité de vérification et du comité de gestion des risques. Ces comités du conseil d'administration sont composés uniquement d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la Banque.

RAYMOND McMANUS
Le président et chef de la direction

Montréal, Canada
Le 11 décembre 2006

ROBERT CARDINAL
Le premier vice-président exécutif
et chef de la direction financière

Rapport des vérificateurs aux actionnaires de la Banque Laurentienne du Canada

Nous avons vérifié le bilan consolidé de la Banque Laurentienne du Canada (la Banque) aux 31 octobre 2006 et 2005, ainsi que les états consolidés des résultats, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Banque aux 31 octobre 2006 et 2005, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Ernst & Young s.r.l. / S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés
Montréal, Canada
Le 11 décembre 2006

Bilan consolidé

Aux 31 octobre (en milliers de dollars)	Notes	2006	2005
ACTIF			
Liquidités			
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques		70 907 \$	57 737 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques		98 722	259 791
		169 629	317 528
Valeurs mobilières			
	3 et 20		
Portefeuille de placement		1 567 222	1 911 819
Portefeuille de négociation		1 675 058	1 028 587
		3 242 280	2 940 406
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente			
		802 546	508 073
Prêts			
	4 et 5		
Personnels		4 168 026	3 907 320
Hypothécaires résidentiels		5 985 656	5 806 853
Hypothécaires commerciaux		659 014	595 946
Commerciaux et autres		1 476 977	1 539 893
		12 289 673	11 850 012
Provisions cumulatives pour pertes sur prêts		(125 153)	(129 806)
		12 164 520	11 720 206
Autres			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		149 818	145 629
Immobilisations corporelles	6	111 291	93 793
Actif au titre d'instruments financiers dérivés		96 980	143 453
Actifs d'impôts futurs	15	101 048	106 932
Écarts d'acquisition	7	53 790	53 790
Autres actifs incorporels	7	15 333	16 547
Autres éléments d'actif	8	388 724	460 627
		916 984	1 020 771
		17 295 959 \$	16 506 984 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Dépôts			
	9		
Particuliers		10 949 473 \$	10 575 416 \$
Entreprises, banques et autres		2 145 028	3 121 522
		13 094 501	13 696 938
Autres			
Engagements afférents à des valeurs vendues à découvert		1 077 009	726 063
Engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	20	1 100 385	60 065
Acceptations		149 818	145 629
Passif au titre d'instruments financiers dérivés		81 807	105 326
Autres éléments de passif	10	696 019	709 723
		3 105 038	1 746 806
Débitures subordonnées			
	11	150 000	150 000
Capitaux propres			
Actions privilégiées	12	210 000	210 000
Actions ordinaires	12	251 158	249 633
Surplus d'apport	13	518	73
Bénéfices non répartis		485 334	454 124
Actions de trésorerie	12 et 13	(590)	(590)
		946 420	913 240
		17 295 959 \$	16 506 984 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

L. DENIS DESAUTELS, O.C.
Le président du conseil

RAYMOND McMANUS
Le président et chef de la direction

État consolidé des résultats

Notes	2006	2005
Pour les exercices terminés les 31 octobre (en milliers de dollars, sauf les données par action)		
Revenu d'intérêt		
Prêts	755 009 \$	682 591 \$
Valeurs mobilières	70 446	59 744
Dépôts auprès d'autres banques	11 721	7 864
	837 176	750 199
Frais d'intérêt		
Dépôts et autres éléments de passif	467 255	408 309
Débitures subordonnées	12 714	16 199
	479 969	424 508
Revenu net d'intérêt	357 207	325 691
Provision pour pertes sur prêts	4 40 000	40 000
	317 207	285 691
Autres revenus		
Frais et commissions sur prêts et dépôts	84 615	89 164
Activités de courtage	22 286	20 167
Revenus de trésorerie et de marchés financiers	15 206	16 223
Revenus d'assurance crédit	12 578	7 687
Revenus tirés de la vente de fonds communs de placement	10 637	9 570
Revenus de régimes enregistrés autogérés	10 515	11 830
Revenus de titrisation	5 9 972	11 664
Gain sur cessions	2 931	—
Autres	6 728	10 066
	173 468	176 371
	490 675	462 062
Frais autres que d'intérêt		
Salaires et avantages sociaux	205 711	192 163
Frais d'occupation de locaux et technologie	106 891	107 559
Autres	89 081	82 229
	401 683	381 951
Bénéfice découlant des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices	88 992	80 111
Impôts sur les bénéfices	15 23 436	24 488
Bénéfice découlant des activités poursuivies	65 556	55 623
Bénéfice découlant des activités abandonnées, net des impôts sur les bénéfices	2 4 776	9 659
Bénéfice net	70 332 \$	65 282 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts sur les bénéfices y afférents	11 766	12 030
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	58 566 \$	53 252 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation (en milliers)		
de base	23 605	23 525
dilué	23 649	23 552
Résultat par action ordinaire découlant des activités poursuivies	16	
de base	2,28 \$	1,85 \$
dilué	2,28 \$	1,85 \$
Résultat net par action ordinaire		
de base	2,48 \$	2,26 \$
dilué	2,48 \$	2,26 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la variation des capitaux propres

Pour les exercices terminés les 31 octobre (en milliers de dollars)	Notes	2006	2005
Actions privilégiées	12		
Solde au début et à la fin de l'exercice		210 000	210 000
Actions ordinaires	12		
Solde au début de l'exercice		249 633	248 593
Émissions au cours de l'exercice		1 525	1 040
Solde à la fin de l'exercice		251 158	249 633
Surplus d'apport			
Solde au début de l'exercice		73	–
Rémunération à base d'actions	13	445	73
Solde à la fin de l'exercice		518	73
Bénéfices non répartis			
Solde au début de l'exercice		454 124	428 159
Bénéfice net		70 332	65 282
Dividendes			
Actions privilégiées, y compris les impôts sur les bénéfices y afférents		(11 766)	(12 030)
Actions ordinaires		(27 356)	(27 287)
Solde à la fin de l'exercice		485 334	454 124
Actions de trésorerie			
Solde au début de l'exercice		(590)	–
Acquisition	12	–	(590)
Solde à la fin de l'exercice		(590)	(590)
CAPITAUX PROPRES		946 420 \$	913 240 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés les 31 octobre
(en milliers de dollars)

	Notes	2006	2005
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Bénéfice net		70 332 \$	65 282 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation :			
Provision pour pertes sur prêts		40 000	40 000
Gains sur les activités de titrisation		(6 161)	(8 995)
Pertes nettes sur disposition d'immobilisations corporelles		29	1 312
Gain net découlant des activités abandonnées	2	(5 714)	(10 595)
Gain sur cessions	2	(931)	–
Perte nette (gain net) sur disposition de valeurs mobilières détenues aux fins de placement		1 421	(2 019)
Impôts futurs		8 036	10 805
Amortissements		27 193	29 707
Variation nette des valeurs mobilières détenues aux fins de négociation		(590 977)	(18 431)
Variation des intérêts courus à recevoir		1 605	(5 460)
Variation de l'actif au titre d'instruments financiers dérivés		46 473	58 264
Variation des intérêts courus à payer		40 224	(45 086)
Variation du passif au titre d'instruments financiers dérivés		(23 519)	(84 163)
Autres, net		61 309	(70 604)
		(330 680)	(39 983)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Variation nette des dépôts		(602 437)	785 898
Variation des engagements afférents à des valeurs vendues à découvert		350 946	(769 511)
Variation des engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat		1 040 320	44 158
Émission de débentures subordonnées		150 000	–
Rachat de débentures subordonnées		(150 000)	(100 525)
Émissions d'actions ordinaires		1 525	1 040
Acquisition d'actions de trésorerie		–	(590)
Dividendes, y compris les impôts sur les bénéfices y afférents		(39 122)	(39 317)
		751 232	(78 847)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Variation des valeurs mobilières détenues aux fins de placement			
Acquisitions		(12 881 435)	(26 117 606)
Produit à la vente et à l'échéance		13 168 669	26 189 909
Variation des prêts		(1 150 389)	(948 243)
Variation des valeurs acquises en vertu de conventions de revente		(294 473)	625 847
Produit de la titrisation de prêts hypothécaires		631 896	341 408
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(43 002)	(29 165)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles		423	106
Variation nette des dépôts productifs d'intérêt auprès d'autres banques		161 069	20 960
Flux de trésorerie nets découlant de la cession d'une filiale	2	(140)	–
Flux de trésorerie nets découlant de la cession des activités abandonnées	2	–	45 670
		(407 382)	128 886
Variation nette de l'encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques		13 170	10 056
Encaisse et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques en début d'exercice		57 737	47 681
		70 907 \$	57 737 \$
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie :			
Intérêts versés au cours de l'exercice		440 922 \$	475 255 \$
Impôts sur les bénéfices payés au cours de l'exercice		18 832 \$	31 640 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 octobre 2006 et 2005 (Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars, sauf indication contraire.)

1. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers consolidés de la Banque Laurentienne du Canada (la Banque) ont été établis conformément à la *Loi sur les banques* qui prévoit que, sauf indication contraire du Surintendant des institutions financières du Canada, les états financiers sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada (BSIF). Les principales conventions comptables suivies dans l'établissement de ces états financiers consolidés, y compris les traitements comptables prescrits par le BSIF, sont résumées ci-après. Ces conventions comptables sont conformes aux PCGR.

La préparation des états financiers consolidés selon les PCGR exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses concernant principalement l'évaluation d'éléments qui ont un effet sur les montants présentés aux états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent l'actif, le passif et les résultats d'exploitation de la Banque et de toutes ses filiales, compte tenu de l'élimination des soldes et opérations intersociétés.

La Banque consolide également les entités à détenteurs de droits variables (EDDV) lorsqu'elle en est le principal bénéficiaire. En général, une EDDV est une entité 1) qui dispose d'un montant de capitaux propres insuffisant pour financer ses principales activités sans un soutien financier additionnel, 2) dont les détenteurs des capitaux propres n'ont pas le pouvoir, collectivement, de prendre des décisions importantes concernant ses activités ou ont des droits de vote disproportionnés, ou 3) dont les détenteurs des capitaux propres n'ont pas, collectivement, l'obligation d'assumer les pertes prévues ou le droit de recevoir les rendements résiduels prévus générés par ses activités. Si l'une de ces caractéristiques est présente, l'entité doit appliquer les règles de consolidation propres aux EDDV, et la consolidation repose sur les droits variables, et non sur la détention d'actions comportant droit de vote en circulation de l'entité. Les droits variables s'entendent des droits contractuels, des droits de propriété ou des autres intérêts financiers dans une entité qui varient en fonction des variations de la juste valeur de l'actif net de celle-ci. Le principal bénéficiaire consolide une EDDV. On entend par principal bénéficiaire, l'entreprise qui assume la majorité des pertes prévues ou qui reçoit la majorité des rendements résiduels (le cas échéant), ou les deux. Lorsque la Banque détient un droit variable significatif dans une EDDV qu'elle n'a pas consolidée, certaines informations portant sur la nature, l'objet, la taille et les activités de l'EDDV doivent également être fournies.

Jusqu'en décembre 2004, les états financiers consolidés comprenaient la participation de la Banque dans la coentreprise BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc. qui était comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle. En vertu de cette méthode, la Banque consolidait sa quote-part de chacun des actifs, des passifs, des revenus et des frais.

VALEURS MOBILIÈRES

La Banque détient ses valeurs mobilières dans les portefeuilles de placement ou de négociation selon l'intention de la direction. La Banque comptabilise les transactions selon la méthode de la comptabilisation à la date de règlement.

PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières initialement acquises dans l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance ou jusqu'à ce que les conditions de marché rendent d'autres placements plus attrayants sont incluses dans le portefeuille de placement. Les valeurs mobilières à échéance fixe sont comptabilisées au coût non amorti. Les autres valeurs mobilières sont comptabilisées au coût. Les gains et les pertes sur cession de valeurs mobilières, déterminés selon la méthode du coût moyen, ainsi que les dépréciations nécessaires pour refléter les baisses de valeur durables sont comptabilisés dans les autres revenus. Le revenu d'intérêt gagné, l'amortissement des primes et escomptes ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans le revenu d'intérêt.

PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

Les valeurs mobilières acquises en vue de leur revente à court terme sont incluses dans le portefeuille de négociation et sont comptabilisées à leur juste valeur estimative. Les engagements afférents à des valeurs vendues à découvert sont comptabilisés à titre de passif et inscrits à leur juste valeur estimative. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés relativement à ces titres sont comptabilisés dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers. Le revenu d'intérêt gagné ainsi que les dividendes reçus sont inclus dans le revenu d'intérêt.

1. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

VALEURS ACQUISES EN VERTU DE CONVENTIONS DE REVENTE ET ENGAGEMENTS AFFÉRENTS À DES VALEURS VENDUES EN VERTU DE CONVENTIONS DE RACHAT

La Banque conclut des achats à court terme de valeurs mobilières dans le cadre de conventions de revente ainsi que des ventes à court terme de valeurs mobilières en vertu de conventions de rachat à des prix et des dates prédéterminés. Ces conventions sont comptabilisées à titre de prêts ou d'emprunts garantis et sont inscrites au bilan consolidé aux montants initiaux d'achat ou de vente des valeurs mobilières. Les intérêts gagnés sur les conventions de revente et les intérêts encourus sur les conventions de rachat sont présentés respectivement à titre de revenu d'intérêt et de frais d'intérêt.

PRÊTS**PRÉSENTATION AU BILAN**

Les prêts sont inscrits au prix coûtant déduction faite de la provision cumulative pour pertes sur prêts et de tout intérêt non gagné.

PRÊTS DOUTEUX

Les prêts, à l'exception des soldes de cartes de crédit, sont classés comme prêts douteux si, de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement, aux dates prévues, du capital ou de l'intérêt. S'ils ne le sont pas déjà, ces prêts sont classés à titre de prêts douteux lorsque le remboursement du capital ou le paiement d'intérêt est en souffrance depuis 90 jours, sauf s'ils sont garantis de façon adéquate ou en voie de recouvrement. Tous les prêts, dont les paiements sont en souffrance depuis 180 jours, sont classés comme prêts douteux, à moins qu'ils soient garantis ou assurés par le gouvernement du Canada, d'une province ou d'un organisme du gouvernement du Canada, auquel cas ils sont classés comme prêts douteux lorsque les paiements sont en souffrance depuis 365 jours. Les soldes sur cartes de crédit sont radiés en totalité lorsque les paiements exigibles sont en souffrance depuis 180 jours ou lorsque l'évaluation par la direction de la probabilité de recouvrement est nulle.

Lorsqu'il est établi que des prêts deviennent douteux, la constatation des intérêts cesse, et les valeurs comptables de ces prêts sont ramenées à leur valeur de réalisation estimative, moyennant la radiation totale ou partielle du prêt et/ou la constitution d'une provision pour pertes sur prêts.

Les encaissements subséquents d'intérêt sur les prêts douteux sont constatés à titre de revenu seulement s'il n'y a pas de provision spécifique et si, de l'avis de la direction de la Banque, il n'existe aucun doute raisonnable quant au recouvrement ultime de la totalité du capital.

Un prêt douteux ne peut recouvrer son statut de prêt régulier que si les paiements de capital et d'intérêt sont à jour et que la direction n'a plus de doute raisonnable quant au recouvrement de la totalité du capital et des intérêts.

Lorsqu'une partie du prêt est radiée et que le solde est restructuré, le nouveau prêt est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital et des intérêts, et que les paiements ne sont pas en souffrance depuis 90 jours.

COMMISSIONS SUR PRÊTS ET CONSTATATION DES REVENUS

Le revenu d'intérêt sur les prêts est comptabilisé selon la comptabilité d'exercice. Les commissions reçues et honoraires de montage relatifs aux prêts, y compris les charges de restructuration et de renégociation, sont généralement imputés au revenu d'intérêt sur la durée de ces prêts. Les commissions versées et autres frais d'origination sont imputés en réduction du revenu d'intérêt sur la durée de ces prêts. Les frais perçus pour paiement anticipé de prêts hypothécaires sont inclus dans le revenu d'intérêt lorsque le prêt est réglé.

BIENS SAISIS

Les biens acquis en règlement d'un prêt et destinés à être vendus sont mesurés initialement à leur juste valeur, diminuée des frais de vente, sous la rubrique autres éléments d'actif. L'écart entre la valeur comptable du prêt avant la saisie et le montant auquel les biens saisis sont mesurés initialement est constaté à même la provision pour pertes sur prêts. Toute variation ultérieure de leur juste valeur, sans toutefois excéder les pertes cumulées après la date de saisie, est constatée à l'état consolidé des résultats dans les autres revenus. Les revenus générés par les biens saisis ainsi que les dépenses d'exploitation sont inclus dans les autres revenus et les frais autres que d'intérêt. Si les biens sont destinés à être détenus et utilisés, ils sont mesurés initialement à leur juste valeur et sont ensuite comptabilisés de la même manière que des biens semblables acquis dans le cours normal des affaires.

Tout écart entre la valeur comptable du prêt et sa juste valeur est constaté à l'état des résultats à même la provision pour pertes sur prêts.

PROVISIONS CUMULATIVES POUR PERTES

La Banque maintient des provisions cumulatives pour pertes dont les soldes sont considérés suffisants pour absorber toutes les pertes probables de ses portefeuilles. Les provisions cumulatives sont principalement liées aux prêts, mais ont également trait à d'autres éléments d'actif.

Les provisions cumulatives pour pertes sur prêts sont augmentées du montant imputé à la provision pour pertes sur prêts à l'état des résultats et réduites du montant des radiations, déduction faite des recouvrements. Les prêts sont radiés lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été complétées et que le recouvrement d'autres sommes est peu probable.

PROVISIONS SPÉCIFIQUES POUR PERTES SUR PRÊTS

Des provisions spécifiques sont établies prêt par prêt pour toutes les créances douteuses identifiées lors de la révision périodique des portefeuilles de prêts commerciaux et hypothécaires. Ces provisions sont estimées en évaluant les sommes recouvrables par rapport au montant des prêts et en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus au taux d'intérêt effectif inhérent aux prêts. Lorsque ces données ne peuvent être estimées raisonnablement, la juste valeur des garanties ou les prix de marché observables pour les prêts sont utilisés. Pour les prêts personnels douteux, autres que les soldes de cartes de crédit et les prêts à l'investissement, une provision est établie en fonction de l'expérience de radiation des dernières années lorsque aucun paiement n'a été reçu depuis plus de 90 jours et, généralement, ces prêts sont entièrement radiés lorsque aucun paiement n'a été reçu depuis 180 jours. Pour les soldes de cartes de crédit, aucune provision spécifique n'est établie ; cependant, les soldes sont entièrement radiés lorsque aucun paiement n'a été reçu depuis 180 jours. Pour les prêts à l'investissement douteux, une provision spécifique est établie prêt par prêt lors de la révision périodique du portefeuille, généralement en évaluant les sommes recouvrables par rapport au montant des prêts.

PROVISIONS GÉNÉRALES POUR PERTES SUR PRÊTS

La provision générale reflète la meilleure estimation quant aux pertes potentielles imputables à la détérioration de la qualité du crédit et se rapporte aux prêts qui n'ont pas encore été classés comme douteux.

Une provision générale attribuée, estimée à partir du profil de pertes historiques des dix dernières années et d'un facteur de référence au cycle économique, et ajustée pour tenir compte des modifications aux portefeuilles et aux politiques de crédit, est constituée pour chaque groupe de prêts partageant les mêmes caractéristiques de risque.

La provision générale non attribuée reflète l'estimation des pertes potentielles du portefeuille qui ne sont pas visées par les provisions spécifiques et par la provision générale attribuée. Cette estimation tient compte des conditions économiques et de marché, du jugement de la direction ainsi que des risques associés au modèle.

TITRISATION DE PRÊTS

La Banque cède des blocs de prêts hypothécaires résidentiels et commerciaux à des structures d'accueil admissibles ou à des fiducies. Ces cessions sont comptabilisées comme des ventes lorsque la Banque est réputée avoir cédé le contrôle de ces actifs et qu'elle reçoit une contrepartie autre que des droits de bénéficiaire sur ces actifs.

À la date de la cession, la Banque décomptabilise tous les actifs vendus, comptabilise à leur juste valeur les actifs obtenus et les passifs pris en charge lors de la vente, et constate le gain ou la perte réalisé à la vente dans les autres revenus.

Dans le cadre de ces opérations, la Banque conserve, dans certains cas, des droits sur les créances titrisées, tels que des comptes de réserve, une ou plusieurs tranches de titres subordonnés, des droits de gestion et des marges d'intérêt excédentaire. Le gain ou la perte réalisé à la vente dépend en partie de la répartition de la valeur comptable antérieure des prêts faisant l'objet de la cession entre les actifs vendus et les droits conservés, en vertu de leur juste valeur relative à la date de la cession. La juste valeur est basée sur les cours du marché lorsqu'ils sont disponibles. Cependant, puisqu'il n'existe généralement pas de cours pour les droits conservés, la Banque utilise habituellement la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs prévus. Ceux-ci sont calculés selon les meilleures estimations de la direction quant aux hypothèses clés : pertes sur créances, taux de remboursement par anticipation, courbe des taux d'intérêt et taux d'actualisation en fonction des risques encourus.

Les comptes de réserve et les marges d'intérêt excédentaire associés à ces opérations sont initialement comptabilisés au coût et présentés dans les autres éléments d'actif. Les tranches conservées de titres subordonnés sont également comptabilisées au coût. Elles sont présentées avec les valeurs mobilières du portefeuille de placement. Ces éléments sont ensuite réévalués trimestriellement afin d'identifier, le cas échéant, les baisses de valeur durables.

1. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

La Banque cède généralement les créances sur une base de gestion complète. À la date de cession, un passif de gestion est constaté à la juste valeur et présenté dans les autres éléments de passif. Ce passif est amorti par imputation aux résultats sur la durée des prêts cédés.

ACCEPTATIONS ET ENGAGEMENTS DE CLIENTS EN CONTREPARTIE D'ACCEPTATIONS

Les acceptations représentent une obligation de la Banque à l'égard d'instruments négociables à court terme émis par ses clients en faveur de tiers et garantis par la Banque. Le recours contre le client, dans le cas où ces obligations se traduiraient par un déboursé, est comptabilisé comme un élément d'actif de valeur équivalente. Les commissions gagnées sont comptabilisées dans les autres revenus à l'état consolidé des résultats.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et sont amorties sur leur durée estimative d'utilisation selon les méthodes et taux présentés dans le tableau suivant.

	Méthodes	Taux
Locaux	Solde dégressif	5 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail, plus la première option de renouvellement
Matériel et mobilier	Solde dégressif	20 %
Matériel informatique et logiciels	Linéaire	10 % à 30 %

Les gains et les pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont constatés dans les autres revenus.

CHARGES REPORTÉES**REVENUS ET FRAIS AU COURS DE LA PÉRIODE DE PRÉ-EXPLOITATION**

Les frais directement rattachés à l'ouverture de nouvelles succursales sont généralement capitalisés au cours de la période de pré-exploitation. De l'avis de la Banque, la période de pré-exploitation s'étend à la période de six mois suivant l'ouverture des succursales. Les revenus rattachés à ces succursales, pendant cette même période, sont déduits des frais reportés. Le montant net des dépenses reportées est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur une période de cinq ans.

COMMISSIONS SUR PRÊTS ET DÉPÔTS ET FRAIS D'ORIGINATION

Les commissions sur prêts et dépôts, frais d'origination et commissions d'engagement sont reportés et constatés sur la durée du prêt ou du dépôt connexe ou sont imputés au revenu d'intérêt sur la période de l'engagement.

ÉCARTS D'ACQUISITION ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les écarts d'acquisition provenant de regroupements d'entreprises sont soumis, au moins annuellement, à un test de dépréciation basé sur leurs justes valeurs. Le test de dépréciation vise initialement à comparer la juste valeur de l'unité d'exploitation à laquelle se rattache l'écart d'acquisition à sa valeur comptable. Lorsqu'une dépréciation potentielle est identifiée, la juste valeur de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur comptable. La Banque utilise principalement la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie pour évaluer la juste valeur de ses unités d'exploitation.

Les actifs incorporels ayant une durée de vie définie sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilisation estimative, qui ne dépasse généralement pas 15 ans, et sont également soumis à un test de dépréciation lorsque des circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être entièrement réalisée. Lorsque la valeur comptable nette dépasse les flux de trésorerie nets futurs estimatifs, les actifs incorporels ayant une durée de vie définie sont ramenés à leur juste valeur.

Toute dépréciation découlant d'une baisse de valeur de l'écart d'acquisition et des actifs incorporels est imputée aux résultats des périodes au cours desquelles les baisses de valeur se produisent.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**RÉGIMES DE RETRAITE**

La Banque offre à ses employés des régimes de retraite à prestations déterminées. Un de ces régimes offre également un volet à cotisations déterminées. Les cotisations sont effectuées par la Banque et les participants des régimes.

Pour les régimes à prestations déterminées, la Banque comptabilise ses obligations issues des régimes d'avantages sociaux des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Une évaluation actuarielle est effectuée périodiquement pour déterminer la valeur actuelle des obligations découlant

des régimes. L'évaluation actuarielle des obligations au titre des prestations constituées relative aux prestations de retraite est basée sur la méthode de répartition des prestations au prorata des services qui tient compte des hypothèses les plus probables, selon la direction, en ce qui a trait à l'évolution future des niveaux de salaire, l'augmentation d'autres coûts, l'âge de départ à la retraite des employés et d'autres facteurs actuariels. L'obligation au titre des prestations constituées est évaluée en utilisant les taux d'intérêt du marché à la date d'évaluation. Les actifs des régimes de retraite sont évalués à leur juste valeur. Le rendement prévu de l'actif du régime est calculé en utilisant une méthode fondée sur la valeur liée au marché en vertu de laquelle les variations de la juste valeur des actifs des régimes sont prises en compte sur une période de trois ans. Les coûts constatés au titre des prestations déterminées comprennent : a) le coût des services rendus de l'exercice, b) les frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations constituées, c) le rendement prévu à long terme des actifs des régimes, d) l'amortissement de l'obligation transitoire, du coût des services passés et des gains ou pertes actuariels, e) des gains ou pertes découlant d'événements spéciaux, et f) la variation de la provision pour moins-valeur.

Les gains actuariels ou pertes actuarielles résultent, entre autres, de l'écart entre le rendement à long terme réel des actifs des régimes et le rendement prévu de ces actifs, selon les hypothèses les plus probables de la direction ainsi que des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées. Le gain actuariel net ou la perte actuarielle nette est amorti si, au début de l'exercice, le solde non amorti du gain ou de la perte excède 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la valeur liée au marché des actifs des régimes, selon le plus élevé des deux montants. Cet excédent est amorti de façon linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés couverts, qui variait de 9 à 11 ans en 2006 selon les régimes (de 9 à 11 ans en 2005).

Le coût des services passés découlant des modifications aux régimes à prestations déterminées est amorti linéairement sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés couverts par les régimes à prestations déterminées.

L'obligation transitoire découlant de l'application initiale de la norme comptable portant sur les avantages sociaux futurs, le 1^{er} novembre 2000, est amortie de façon linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés couverts à cette date, variant de 10 à 16 ans.

L'actif ou le passif au titre des prestations constituées représente l'écart cumulatif entre la charge de retraite et les cotisations versées et est inclus dans les autres éléments d'actif ou les autres éléments de passif.

Pour le volet à cotisations déterminées, le coût constaté correspond aux cotisations que la Banque est tenue de verser au cours de l'exercice.

AUTRES RÉGIMES

La Banque offre à ses salariés certains avantages postérieurs à l'emploi. De plus, certains retraités bénéficient de certains avantages d'assurance-santé et d'assurance-vie. Le coût de ces avantages est constaté au cours de la carrière active des salariés selon des conventions comptables similaires à celles appliquées aux régimes de retraite à prestations déterminées.

L'obligation transitoire découlant de l'application initiale de la norme comptable portant sur les avantages sociaux futurs, le 1^{er} novembre 2000, est amortie de façon linéaire, d'une part, sur l'espérance de vie des retraités pour les avantages postérieurs au départ à la retraite, qui correspond à 20 ans et, d'autre part, sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des groupes de salariés couverts pour les avantages postérieurs à l'emploi, qui est de 13 ans.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont principalement utilisés pour gérer les risques à l'égard des taux d'intérêt et des devises et, à l'occasion, dans les activités de négociation ou pour répondre aux besoins de clients. Tous les instruments financiers dérivés sont constatés dans les autres éléments d'actif ou de passif à la juste valeur.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS UTILISÉS AFIN DE GÉRER LES RISQUES DE LA BANQUE

Les instruments financiers dérivés utilisés afin de gérer les risques de la Banque à l'égard des taux d'intérêt sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Selon cette méthode, le revenu ou les frais d'intérêt liés à ces instruments dérivés sont comptabilisés et inclus dans les frais d'intérêt à l'état consolidé des résultats.

Instruments financiers dérivés admissibles à la comptabilité de couverture

Lorsque les instruments financiers dérivés sont utilisés pour gérer ses propres risques, la Banque détermine, pour chaque instrument financier dérivé, si la comptabilité de couverture est appropriée. Si tel est le cas, la relation de couverture est désignée comme couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie, et la documentation est constituée pour préciser, entre autres, l'élément couvert, l'objectif de gestion du risque, la stratégie de couverture et la méthode d'évaluation de l'efficacité qui sera utilisée. L'instrument financier dérivé doit avoir une grande

1. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

efficacité pour compenser comme prévu la variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert, tant au moment de la mise en place de la couverture qu'au cours de sa durée de vie. L'efficacité est généralement réévaluée mensuellement au moyen de modèles de régressions statistiques.

Les opérations de couverture de la juste valeur comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt servant à couvrir les variations de la juste valeur d'actifs, de passifs ou d'engagements fermes. Les opérations de couverture des flux de trésorerie comprennent principalement des swaps de taux d'intérêt servant à couvrir le risque de variation des flux de trésorerie liés à un actif ou à un passif assorti d'un taux variable. Lorsqu'un instrument financier dérivé s'avère efficace pour la couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie, le gain ou la perte non réalisé lié à cet instrument financier dérivé est reporté dans les autres éléments d'actif ou de passif. Le gain ou la perte reporté est constaté dans le revenu net d'intérêt au cours des périodes où sont constatés les revenus et frais connexes découlant de l'élément couvert.

S'il s'avère que l'instrument financier dérivé ne répond plus aux conditions de couverture efficace ou s'il est vendu ou liquidé, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée, et ce, de manière prospective. Le gain ou la perte reporté est constaté dans le revenu net d'intérêt au cours des périodes où l'élément couvert influe sur les résultats. La comptabilité de couverture cesse aussi d'être appliquée au moment de la vente de l'élément couvert ou de sa liquidation avant l'échéance prévue, auquel cas, le gain ou la perte reporté est constaté dans les autres revenus.

Il reste toujours possible de désigner ces instruments financiers dérivés à titre de couverture dans de futures relations de couverture. Au moment de la désignation, toute juste valeur antérieurement constatée au bilan consolidé sera amortie par imputation aux autres revenus sur la durée résiduelle de l'instrument financier dérivé.

Instruments financiers dérivés non admissibles à la comptabilité de couverture

Les instruments financiers dérivés utilisés pour gérer les risques de la Banque, qui ne satisfont pas aux exigences de la comptabilité de couverture, sont comptabilisés selon la méthode de la juste valeur dans les autres actifs ou les autres passifs. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés qui en résultent sont constatés dans les revenus de trésorerie et de marchés financiers.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS UTILISÉS DANS LE CADRE DES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Lorsque les instruments financiers dérivés sont utilisés dans le cadre des activités de négociation ou pour répondre aux besoins de clients, les gains et les pertes réalisés et non réalisés qui en résultent sont constatés dans les autres revenus. Les gains et les pertes non réalisés sont inscrits à leur montant brut dans les autres éléments d'actif ou de passif.

AUTRES CONSIDÉRATIONS

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés sont déterminées au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix de marché courants et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement et les facteurs de volatilité.

CONTRATS DE DÉPÔT INDEXÉS SUR ACTIONS

Certaines obligations de dépôt, comme les certificats de placements garantis indexés sur actions, dont l'obligation de dépôt varie selon le rendement d'indices boursiers peuvent être assujetties à un prix de rachat minimal garanti, comme l'obligation de remettre à l'investisseur son investissement initial à la date d'échéance. Les obligations relatives à ces dépôts sont comptabilisées à la juste valeur et les variations de celle-ci sont portées aux autres revenus au fur et à mesure qu'elles se produisent.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La Banque utilise la méthode axée sur le bilan et comptabilise les actifs ou passifs d'impôts futurs liés aux pertes fiscales et autres écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, selon les lois fiscales et les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliqueront à la date de résorption prévue des écarts. Une provision pour moins-value est établie, au besoin, afin de ramener la valeur des actifs d'impôts futurs au montant dont la réalisation est plus probable qu'improbable.

RÉSULTAT NET PAR ACTION ORDINAIRE

La Banque calcule le résultat de base par action ordinaire en divisant le bénéfice net de l'exercice, moins les dividendes déclarés sur actions privilégiées, y compris les impôts sur les bénéfices y afférents, ainsi que les primes sur actions privilégiées, par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice.

Le résultat dilué par action ordinaire est calculé en supposant que le produit reçu de la levée d'options, dont le prix de levée est inférieur au cours moyen des actions ordinaires pour l'exercice, est utilisé pour racheter des actions ordinaires à ce cours moyen.

RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

Depuis le 1^{er} novembre 2002, la Banque utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour comptabiliser les options d'achat d'actions octroyées à la haute direction. Pour ces nouvelles attributions, la Banque constate la juste valeur des attributions comme augmentation de la charge de rémunération et du surplus d'apport s'y rapportant, au cours de la période d'acquisition des droits. Lorsque les options sont levées, le produit reçu, ainsi que le montant du surplus d'apport sont portés au crédit du capital-actions ordinaire. La valeur des options attribuées est estimée à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black-Scholes en utilisant les meilleures estimations de la direction. Pour les attributions antérieures au 1^{er} novembre 2002, la Banque continue d'appliquer les anciennes normes selon lesquelles aucune charge de rémunération n'est constatée lorsque des options d'achat d'actions sont octroyées aux employés et toute contrepartie versée par les employés à la suite de la levée d'options est créditée au capital-actions ordinaire.

Pour les droits à la plus-value des actions, réglés en espèces, l'excédent du cours de l'action sur le prix de levée, revu sur une base continue, est constaté aux résultats au cours de la période d'acquisition des droits.

La charge de rémunération relative aux attributions à base d'actions dans le cadre d'un programme d'octroi d'actions lié à la performance, correspond à la juste valeur des actions au moment de l'octroi et elle est constatée au cours de la période d'acquisition des droits.

La charge de rémunération liée au programme d'unités d'actions restreintes est comptabilisée aux résultats de façon similaire aux droits à la plus-value des actions, au cours de la période d'acquisition des droits.

Les cotisations de la Banque liées au programme d'achat d'actions des employés sont constatées comme charge de rémunération.

BIENS ADMINISTRÉS ET BIENS SOUS GESTION

La Banque administre et gère des biens détenus par des clients, qui ne sont pas inscrits au bilan consolidé. Les revenus tirés de l'administration et de la gestion de ces biens sont inscrits dans les autres revenus à mesure que les services sont rendus.

CONVERSION DE DEVISES

Les éléments d'actif et de passif en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus et frais sont convertis aux taux de change moyens mensuels. Les gains et les pertes matérialisés et non matérialisés résultant de la conversion de devises sont inclus dans les autres revenus.

TRÉSORERIE

La trésorerie correspond à l'encaisse et aux dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques. L'encaisse comprend les billets de banque et les pièces de monnaie.

MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES À VENIR

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le 1^{er} avril 2005, l'ICCA a publié trois normes comptables intitulées *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation, Couvertures et Résultat étendu*. Ces nouvelles normes entreront en vigueur pour la Banque le 1^{er} novembre 2006.

Chapitre 3855, Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation

Tous les actifs et passifs financiers seront comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, à l'exception des prêts et créances, des placements détenus jusqu'à leur échéance et des passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction qui seront comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux effectif. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction seront constatés immédiatement à l'état consolidé des résultats dans les autres revenus de trésorerie et de marché financier. Pour leurs parts, les gains et les pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente seront inscrits dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à leur réalisation, après quoi ils seront constatés à l'état consolidé des résultats. Tous les instruments financiers dérivés seront présentés à la juste valeur au bilan consolidé, y compris les produits dérivés intégrés dans d'autres contrats qui ne sont pas considérés comme étant étroitement liés aux contrats hôtes. Le chapitre 3855 permet également à une entité de désigner volontairement un instrument financier comme détenu à des fins de transaction. Les instruments qui sont classés comme

1. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

détenus à des fins de transaction en vertu de l'option d'évaluation à la juste valeur sont assujettis à certaines conditions et exigences additionnelles établies par le BSIF.

Chapitre 3865, Couvertures

Dans le cas d'une couverture de juste valeur, les dérivés détenus aux fins de couverture seront inscrits à la juste valeur et les variations de la juste valeur seront comptabilisées à l'état consolidé des résultats. Les variations de juste valeur des éléments couverts attribuables au risque couvert seront aussi comptabilisées à l'état consolidé des résultats moyennant un ajustement correspondant de la valeur comptable des éléments couverts constatés au bilan consolidé. Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur d'un instrument financier dérivé sera inscrite dans les autres éléments du résultat étendu. Ces éléments seront reclassés à l'état consolidé des résultats au cours des périodes où les flux de trésorerie de l'élément couvert auront un effet sur les résultats. De même, lorsqu'une relation de couverture présente une inefficacité, celle-ci sera constatée à l'état consolidé des résultats dans les autres revenus de trésorerie et de marchés financiers.

Chapitre 1530, Résultat étendu

Les états financiers consolidés comprendront un état consolidé du résultat étendu, et le montant cumulé, soit le cumul des autres éléments du résultat étendu, sera présenté sous une rubrique distincte des capitaux propres du bilan consolidé.

Incidence de l'adoption des chapitres 1530, 3855 et 3865

La Banque complète actuellement l'analyse de l'incidence de ces normes, ainsi que de l'effet d'un exposé-sondage modifiant les dispositions transitoires visant l'adoption des nouvelles normes relatives aux couvertures publié par l'ICCA le 18 octobre 2006. L'incidence exacte dépendra également de certains choix devant être effectués en vertu des nouveaux chapitres.

2. Cessions

2006

CESSION DE LA FILIALE CORPORATION FINANCIÈRE BROME INC.

Le 31 décembre 2005, la Banque a complété la cession de sa participation de 51 % dans Corporation financière Brome inc. Le prix de vente net, réglé en espèces, s'est élevé à 3 853 000 \$ pour un gain de 931 000 \$ (931 000 \$, net des impôts). À la date de la cession, l'actif total cédé totalisait 32 170 000 \$, incluant de l'encaisse pour un montant de 3 993 000 \$. L'ensemble des opérations cédées était présenté dans le secteur Services financiers aux entreprises. Le gain résultant de la cession a été attribué entièrement à ce secteur.

Pour les exercices terminés les 31 octobre 2006 et 2005, la contribution au bénéfice net n'était pas significative et le revenu total s'élevait respectivement à 1 279 000 \$ et 7 800 000 \$.

2005

CESSION DE LA COENTREPRISE BLC-EDMOND DE ROTHSCHILD GESTION D'ACTIFS INC.

Le 31 décembre 2004, la Banque a complété l'acquisition de la participation de 49,9% de BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc. (BLCER) qui était détenue par La Compagnie financière Edmond de Rothschild Banque (LCFER) pour un montant de 23 397 000 \$, sujet à certains ajustements post-clôture. Subséquemment, le 31 décembre 2004, Industrielle Alliance, Assurances et services financiers inc. (Industrielle Alliance) a acquis la totalité des actions de BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc. de la Banque.

Le prix de vente net, réglé en espèces, s'élevait à 67 795 000 \$, sur la base des actifs sous gestion au 31 décembre 2004. Ce prix de vente est assujéti à certaines clauses de récupération qui totalisaient initialement 26 930 000 \$, basées sur les ventes nettes de fonds communs de placement au cours des six prochaines années se terminant le 31 décembre 2010 et du solde des fonds institutionnels sous gestion au 31 décembre 2005. Par conséquent, un gain initial de 9 777 000 \$ (8 139 000 \$, net des impôts afférents) a été reconnu à titre de bénéfice découlant des activités abandonnées, net des frais de transaction estimés à 2 261 000 \$ et un montant de 26 217 000 \$ a été comptabilisé à titre de gain reporté.

La Banque, Industrielle Alliance et BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc., ont également conclu une entente de distribution de 10 ans. En vertu de cette entente, la Banque distribuera auprès de ses clients la famille de Fonds R acquise par l'Industrielle Alliance, de même que les fonds communs de placement de cette dernière. La Banque continuera à recevoir les commissions associées à la distribution de ces fonds, selon des modalités équivalentes à celles ayant cours dans l'industrie.

Clauses de récupération

En vertu d'une clause de récupération, la Banque devait rembourser à Industrielle Alliance un montant de 5 183 000 \$ annuellement, au cours des cinq années suivant la cession, advenant que les ventes nettes de fonds communs de placement n'atteignent pas 50 000 000 \$ au cours des périodes de douze mois terminées le 31 décembre de chacune de ces années. Le produit de disposition relatif au niveau de vente des deux premières années a été constaté aux résultats au terme des exercices terminés les 31 octobre 2006 et 2005, compte tenu du niveau des ventes nettes à ces dates par rapport au niveau des ventes devant être atteint au 31 décembre de chaque année. La portion résiduelle du prix de vente, ayant été reportée, sera constatée aux résultats au cours des trois prochaines années lorsque les conditions de vente nette seront considérées comme étant atteintes. À la fin de la période de six ans se terminant le 31 décembre 2010, si les ventes nettes cumulatives de fonds communs de placement atteignaient 290 000 000 \$, les montants qui auraient été remis à Industrielle Alliance en vertu de cette clause de récupération seraient remboursés à la Banque. Un paiement final de 8 300 000 \$ serait par ailleurs versé à la Banque au terme des cinq premières années de l'entente si les ventes nettes cumulatives de fonds communs de placement atteignaient 350 000 000 \$. Compte tenu de cette prime, le prix de vente total relatif à la cession serait porté à 76 095 000 \$. Le gain relatif à ce paiement final sera reconnu aux résultats lorsque les conditions seront considérées comme étant atteintes.

En vertu d'une clause distincte de récupération, la Banque devait rembourser jusqu'à 1 015 000 \$ à Industrielle Alliance si les actifs sous gestion institutionnels le 31 décembre 2005 n'atteignaient pas un niveau prédéterminé. En date du 31 octobre 2005, la Banque avait reporté un revenu de 300 000 \$ relativement à cette clause. Compte tenu du niveau des actifs sous gestion le 31 décembre 2005, la Banque a reconnu, à cette date, un gain additionnel de 187 000 \$ (124 000 \$, net des impôts afférents) relativement à cette clause.

Investissements sous forme de mises de fonds initiales dans des fonds communs de placement

Au moment de la cession, la Banque détenait également un investissement sous forme de mise de fonds initiale dans des fonds communs de placement qui était comptabilisé au coût. Puisque la Banque n'est plus impliquée dans la gestion des fonds communs de placement, il a été convenu que cet investissement allait être vendu. Afin de comptabiliser l'investissement à sa juste valeur, un montant initial de 4 400 000 \$ a été imputé en diminution du gain sur cession. Par la suite, en 2005, la Banque a comptabilisé un revenu de 35 000 \$ (24 000 \$, net des impôts afférents) afin de constater les gains nets réalisés et non réalisés liés à cet investissement. En 2006, la Banque a complété la cession de cet investissement et a comptabilisé un revenu de 300 000 \$ (200 000 \$, net des impôts afférents) afin de constater les gains nets réalisés.

Le gain initial, les variations de valeurs des investissements sous forme de mises de fonds initiales dans des fonds communs de placement, de même que le revenu relatif à la clause de récupération portant sur les fonds institutionnels sous gestion ont été attribués au secteur Autres. Le revenu constaté relativement à la clause de récupération portant sur le niveau des ventes nettes de fonds communs de placement a été attribuée au secteur Services financiers aux particuliers.

Sommaire de la transaction

	2006	2005
Produit de disposition, net	- \$	67 795 \$
Moins : Revenu reporté en vertu des clauses de récupération au moment de la cession	-	26 217
Actif net cédé, incluant le montant lié à l'achat des actions de LCFER ⁽¹⁾	-	29 540
	-	12 038
Frais associés à la transaction	-	2 261
Gain avant les éléments suivants	-	9 777
Réduction de valeur initiale d'investissements sous forme de mises de fonds initiales dans des fonds communs de placement	-	4 400
Gain net avant impôts sur les bénéfiques	-	5 377
Impôts sur les bénéfiques	-	164
Gain net après impôts sur les bénéfiques	-	5 213
Revenu constaté relativement aux clauses de récupération (5 370 \$ avant impôt sur les bénéfiques en 2006; 5 183 \$ en 2005)	4 546	4 422
Variation de valeur subséquente d'investissements sous forme de mises de fonds initiales dans des fonds communs de placement et autres, net des impôts sur les bénéfiques (344 \$ avant impôts sur les bénéfiques en 2006; 35 \$ en 2005)	230	24
Bénéfice découlant des activités abandonnées, net des impôts sur les bénéfiques	4 776 \$	9 659 \$

(1) L'actif net cédé consistait principalement en un écart d'acquisition et d'autres actifs incorporels liés à la participation acquise de LCFER, ainsi qu'à de l'encaisse au montant de 1 507 000 \$.

2. Cessions (suite)

Le résultat par action ordinaire découlant des activités abandonnées est présenté ci-après.

	2006	2005
Résultat par action ordinaire découlant des activités abandonnées de base	0,20 \$	0,41 \$
dilué	0,20 \$	0,41 \$

Les actifs détenus à des fins de vente et les passifs liés à ces actifs se détaillent comme suit :

	2006	2005
Actif total	- \$	14 899 \$
Passif total	- \$	- \$

3. Valeurs mobilières

ÉCHÉANCE ET RENDEMENT DES VALEURS MOBILIÈRES

	2006						2005	
	Moins de 1 an \$	De 1 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Sans échéance \$	Total \$	Rendement %	Total \$	Rendement %
Portefeuille de placement								
Valeurs émises ou garanties								
par le Canada	656 617	608 727	12 335	-	1 277 679	3,8	1 618 676	2,9
par des provinces	-	2 674	-	-	2 674	4,2	41 259	2,7
Autres titres d'emprunt	59 217	96 235	40 860	-	196 312	5,2	193 235	4,8
Actions privilégiées	-	-	-	56 556	56 556	4,8	47 884	4,2
Actions ordinaires et autres	-	-	-	34 001	34 001	3,7	8 627	4,8
Titres hypothécaires	-	-	-	-	-	-	2 138	5,0
Total de la valeur comptable	715 834	707 636	53 195	90 557	1 567 222	4,1	1 911 819	3,1
Total de la juste valeur	715 339	703 481	54 652	92 728	1 566 200		1 901 435	
Portefeuille de négociation								
Valeurs émises ou garanties								
par le Canada	60 511	592 407	88 927	-	741 845		156 696	
par des provinces	64 918	230 660	179 166	-	474 744		475 766	
par des corps municipaux	27 006	38 979	37 981	-	103 966		39 702	
Autres titres d'emprunt	57 647	71 680	64 252	-	193 579		179 242	
Actions ordinaires et autres	-	-	-	73 638	73 638		63 277	
Titres hypothécaires	128	57 664	29 494	-	87 286		113 904	
Total de la valeur comptable	210 210	991 390	399 820	73 638	1 675 058		1 028 587	
Total de la juste valeur	926 044	1 699 026	453 015	164 195	3 242 280		2 940 406	

La classification ci-dessus est établie d'après l'échéance contractuelle des titres.

Le rendement moyen pondéré est calculé en fonction de la valeur comptable à la fin de l'exercice pour chacune des catégories de titres.

Les valeurs mobilières libellées en dollars américains totalisent 103 556 000 \$ (91 412 000 \$ en 2005).

PORTFEUILLE DE PLACEMENT - GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS

	2006				2005			
	Valeur comptable	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur	Valeur comptable	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur
Valeurs émises ou garanties								
par le Canada	1 277 679 \$	1 600 \$	5 016 \$	1 274 263 \$	1 618 676 \$	999 \$	11 646 \$	1 608 029 \$
par des provinces	2 674	6	8	2 672	41 259	17	55	41 221
Autres titres d'emprunt	196 312	1 411	1 185	196 538	193 235	2 255	1 855	193 635
Actions privilégiées	56 556	550	428	56 678	47 884	510	457	47 937
Actions ordinaires et autres	34 001	2 194	146	36 049	8 627	71	238	8 460
Titres hypothécaires	-	-	-	-	2 138	15	-	2 153
	1 567 222 \$	5 761 \$	6 783 \$	1 566 200 \$	1 911 819 \$	3 867 \$	14 251 \$	1 901 435 \$

Au 31 octobre 2006, 5 titres du portefeuille de placement représentaient 5 474 000 \$ du total des pertes non réalisées de 6 783 000 \$. Ces pertes non réalisées portent essentiellement sur des valeurs émises ou garanties par le Canada.

4. Prêts

PRÊTS ET PRÊTS DOUTEUX

	2006				
	Montant brut des prêts	Montant brut des prêts douteux	Provisions spécifiques	Provisions générales	Total des provisions
Prêts personnels	4 168 026 \$	16 100 \$	5 659 \$	26 436 \$	32 095 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	5 985 656	16 501	3 479	4 771	8 250
Prêts hypothécaires commerciaux	659 014	8 393	3 472	2 471	5 943
Prêts commerciaux et autres	1 476 977	89 603	47 293	26 900	74 193
Provision générale non attribuée	-	-	-	4 672	4 672
	12 289 673 \$	130 597 \$	59 903 \$	65 250 \$	125 153 \$

	2005				
	Montant brut des prêts	Montant brut des prêts douteux	Provisions spécifiques	Provisions générales	Total des provisions
Prêts personnels	3 907 320 \$	16 919 \$	7 267 \$	24 828 \$	32 095 \$
Prêts hypothécaires résidentiels	5 806 853	9 783	3 735	5 559	9 294
Prêts hypothécaires commerciaux	595 946	12 173	5 904	4 648	10 552
Prêts commerciaux et autres	1 539 893	82 063	47 650	25 818	73 468
Provision générale non attribuée	-	-	-	4 397	4 397
	11 850 012 \$	120 938 \$	64 556 \$	65 250 \$	129 806 \$

Les prêts libellés en dollars américains totalisent 54 605 000 \$ (59 283 000 \$ en 2005).

En 2006, les biens saisis destinés à la vente s'élèvent à 1 269 000 \$ (1 440 000 \$ en 2005) et le montant de l'annulation des provisions spécifiques y étant associées, à néant (néant en 2005).

4. Prêts (suite)

PROVISIONS SPÉCIFIQUES POUR PERTES SUR PRÊTS

	2006					2005
	Prêts personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts commerciaux et autres	Total des provisions spécifiques	Total des provisions spécifiques
Solde en début d'exercice	7 267 \$	3 735 \$	5 904 \$	47 650 \$	64 556 \$	74 792 \$
Provision pour pertes sur prêts imputée à l'état consolidé des résultats	27 660	369	(145)	12 116	40 000	40 000
Radiations ⁽¹⁾	(33 721)	(662)	(2 287)	(12 398)	(49 068)	(56 001)
Recouvrements	4 453	37	–	336	4 826	5 765
Provision pour pertes sur prêts résultant de la cession d'une filiale (note 2)	–	–	–	(411)	(411)	–
Solde en fin d'exercice	5 659 \$	3 479 \$	3 472 \$	47 293 \$	59 903 \$	64 556 \$

(1) Aucun prêt restructuré n'a été radié au cours des exercices terminés les 31 octobre 2006 et 2005.

PROVISIONS GÉNÉRALES POUR PERTES SUR PRÊTS

	2006					2005
	Prêts personnels	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts hypothécaires commerciaux	Prêts commerciaux et autres	Provision générale non attribuée	Total des provisions générales
Solde en début d'exercice	24 828 \$	5 559 \$	4 648 \$	25 818 \$	4 397 \$	65 250 \$
Variation au cours de l'exercice	1 608	(788)	(2 177)	1 082	275	–
Solde en fin d'exercice	26 436 \$	4 771 \$	2 471 \$	26 900 \$	4 672 \$	65 250 \$

5. Titrisation de prêts

En vertu du programme de titres hypothécaires prévu à la *Loi nationale sur l'habitation*, la Banque titrise des prêts hypothécaires résidentiels assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), par la création de titres hypothécaires. Également, la Banque titrise des prêts hypothécaires conventionnels. Les gains avant impôts, nets des frais liés aux transactions, sont constatés au poste Autres revenus.

Le tableau suivant résume les opérations de titrisation réalisées par la Banque :

	2006	2005
Produit en espèces, net des frais liés aux transactions	631 896 \$	341 408 \$
Droits relatifs aux intérêts excédentaires futurs	14 375	14 567
Passif de gestion	(4 401)	(2 889)
Compte de réserve	15 582	760
Autres	(3 646)	(2 003)
	653 806	351 843
Prêts hypothécaires résidentiels titrisés et vendus ⁽¹⁾	647 645	342 848
Gains avant impôts, nets des frais liés aux transactions	6 161 \$	8 995 \$

(1) Dont 51 289 000 \$ de prêts assurés par la SCHL (266 850 000 \$ en 2005).

Relativement aux cessions de prêts hypothécaires résidentiels, les hypothèses clés utilisées pour déterminer la valeur initiale des droits conservés se détaillent comme suit :

HYPOTHÈSES CLÉS

	2006	2005
Taux de remboursement anticipé	17 %	19 %
Taux d'actualisation	4,83 %	4,03 %
Taux de pertes sur créances	0,05 %	0,05 %

Aucune perte n'est prévue sur les prêts hypothécaires résidentiels assurés.

Au cours de l'exercice, la Banque a perçu des flux de trésorerie découlant de droits conservés de 12 450 000 \$ (8 074 000 \$ en 2005). L'amortissement relatif aux passifs de gestion imputé aux résultats est de 2 495 000 \$ (1 460 000 \$ en 2005).

Le tableau suivant présente la valeur des droits conservés, ainsi que la sensibilité de la juste valeur de ces droits à des changements défavorables immédiats de 10% et de 20% dans les hypothèses clés ayant servi à évaluer les droits conservés au 31 octobre 2006.

SENSIBILITÉ DES HYPOTHÈSES CLÉS À DES CHANGEMENTS DÉFAVORABLES

	2006	2005
Valeur comptable des droits conservés	38 221 \$	21 175 \$
Juste valeur des droits conservés	42 153 \$	26 005 \$
Durée de vie moyenne pondérée (en mois)	26	24
Taux de remboursement anticipé	19 %	17 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10%	606 \$	508 \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20%	1 187 \$	1 002 \$
Taux de pertes sur créances ⁽¹⁾	0,06 %	0,15 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10%	68 \$	20 \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20%	135 \$	41 \$
Taux d'actualisation	4,3 %	3,7 %
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 10%	160 \$	144 \$
Incidence sur la juste valeur d'un changement défavorable de 20%	318 \$	289 \$

(1) Pertes prévues sur prêts hypothécaires résidentiels conventionnels seulement. Aucune perte n'est prévue sur les prêts hypothécaires résidentiels assurés.

L'analyse de sensibilité est hypothétique et doit être utilisée avec prudence. Les variations de la juste valeur attribuables aux variations des hypothèses ne peuvent pas, généralement, s'extrapoler parce que la relation entre la variation de l'hypothèse et la variation de la juste valeur peut ne pas être linéaire. Les variations touchant un facteur peuvent contribuer aux variations touchant un autre facteur, ce qui peut amplifier ou atténuer les fluctuations attribuables aux variations dans les hypothèses.

L'encours total des prêts titrisés s'élevait à 1 079 026 000 \$ à la fin de l'exercice (702 718 000 \$ à la fin de l'exercice 2005).

6. Immobilisations corporelles

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	651 \$	- \$	651 \$	651 \$
Locaux	3 610	1 528	2 082	2 128
Améliorations locatives	51 822	29 119	22 703	19 189
Matériel et mobilier	73 797	62 269	11 528	10 438
Matériel informatique et logiciels	322 401	248 074	74 327	61 387
	452 281 \$	340 990 \$	111 291 \$	93 793 \$

L'amortissement de l'exercice imputé à l'état consolidé des résultats est de 25 052 000 \$ (28 192 000 \$ en 2005).

Le poste Matériel informatique et logiciels comprend un montant de 26 790 000 \$ (6 543 000 \$ en 2005) relatif à des projets en développement qui ne font pas l'objet d'amortissement.

7. Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels

Les écarts d'acquisition se détaillent comme suit :

	Services financiers aux particuliers	Gestion du patrimoine et Courtage ⁽¹⁾	Total
Solde au 31 octobre 2004	53 790 \$	239 \$	54 029 \$
Disposition liée à la cession de la coentreprise BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc. en 2005 (voir la note 2)	–	(239)	(239)
Solde aux 31 octobre 2005 et 2006	53 790 \$	– \$	53 790 \$

(1) Cet écart d'acquisition était lié aux activités de gestion d'actif qui ont été cédées le 31 décembre 2004. Voir la note 2. Se référer à la note 23 pour la description des secteurs d'activité.

Les autres actifs incorporels sont composés comme suit :

	2006			2005
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Relations contractuelles et relations avec des clients	18 278 \$	2 945 \$	15 333 \$	16 547 \$

Les autres actifs incorporels consistent en des relations contractuelles avec des intermédiaires financiers et des relations avec des clients et sont amortis sur une période de 15 ans.

L'amortissement des autres actifs incorporels imputé à l'état consolidé des résultats au cours de l'exercice est de 1 214 000 \$ (1 344 000 \$ en 2005).

La Banque soumet annuellement les écarts d'acquisition et autres actifs incorporels à un test de dépréciation. Aucune réduction de valeur n'a été constatée pour 2006 et 2005.

8. Autres éléments d'actif

	2006	2005
Chèques et autres effets en transit	112 442 \$	180 923 \$
Frais différés liés à l'origination de prêts et dépôts	80 008	92 218
Intérêts courus à recevoir	72 272	73 877
Actifs liés à la titrisation de prêts hypothécaires	44 490	26 682
Actif au titre des prestations constituées (note 14)	36 940	42 458
Débiteurs, frais payés d'avance et autres	42 572	44 469
	388 724 \$	460 627 \$

9. Dépôts

	2006			2005
	Dépôts à vue	Dépôts sur préavis	Dépôts à terme	Total
Particuliers	100 055 \$	1 743 084 \$	9 106 334 \$	10 949 473 \$
Entreprises, banques et autres	718 770	113 496	1 312 762	2 145 028
	818 825 \$	1 856 580 \$	10 419 096 \$	13 094 501 \$
				13 696 938 \$

Les dépôts à vue comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque n'est pas autorisée à exiger un préavis de retrait du client. Ces dépôts sont principalement constitués de comptes de chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent les dépôts à l'égard desquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait. En général, ces dépôts sont constitués de comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent les dépôts qui viennent à échéance à une date précise, notamment les dépôts à terme et les certificats de placement garanti.

Les dépôts libellés en dollars américains totalisent 245 027 000 \$ (271 618 000 \$ en 2005) et les dépôts libellés en d'autres devises, principalement en euros, s'élèvent à 3 608 000 \$ (654 000 \$ en 2005).

10. Autres éléments de passif

	2006	2005
Intérêts courus à payer	451 727 \$	411 503 \$
Chèques et autres effets en transit	131 675	173 580
Passifs liés à la titrisation de prêts hypothécaires	24 790	15 088
Gain reporté lié à la vente de BLCÉR (note 2)	15 554	20 738
Passif au titre des prestations constituées (note 14)	11 430	10 340
Créditeurs, frais courus et autres (note 15)	60 843	78 474
	696 019 \$	709 723 \$

11. Débentures subordonnées

DÉBENTURES SUBORDONNÉES

Les débentures subordonnées sont des obligations directes non garanties de la Banque, dont le remboursement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers de la Banque. Tout rachat ou toute annulation des débentures subordonnées est sujet à l'approbation du Surintendant des institutions financières du Canada.

ÉMISES ET EN CIRCULATION AUX 31 OCTOBRE

Échéance	Série	Taux d'intérêt	Particularités	2006	2005
Juin 2011	9	6,50 %	Remboursables au pair à partir de juin 2006 ; taux à être révisé en juin 2006 et fixé au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,25 %.	- \$	150 000 \$
Janvier 2016	10	4,90 %	Remboursables au pair à partir de janvier 2011 ; taux à être révisé en janvier 2011 et fixé au taux des acceptations bancaires de 90 jours majoré de 1,65 %.	150 000	-
				150 000 \$	150 000 \$

Le 1^{er} juin 2006, la Banque a remboursé par anticipation la totalité de ses débentures à 6,50 %, série 9, échéant en 2011, d'un montant nominal de référence de 150 000 000 \$, plus les intérêts courus non versés jusqu'à la date de remboursement.

Le 23 janvier 2006, la Banque a émis des débentures subordonnées de série 10, échéant en janvier 2016, d'une valeur totale de 150 000 000 \$.

Le 18 octobre 2005, la Banque a remboursé par anticipation la totalité de ses débentures à 8,90 %, série 6, échéant en 2010, d'un montant en capital global de 50 000 000 \$, plus les intérêts courus non versés jusqu'à la date de remboursement.

Le 15 décembre 2004, la Banque a remboursé par anticipation la totalité de ses débentures à 7,00 %, série 8, échéant en 2009, d'un montant nominal de référence de 100 000 000 \$, incluant les débentures de 49 475 000 \$ qu'elle avait rachetées au 31 octobre 2004, plus les intérêts courus non versés jusqu'à la date de remboursement. Le rachat des débentures au cours de l'exercice 2004, pour un montant de 49 723 000 \$, avait généré une perte de 248 000 \$ comprise dans les autres revenus à l'état consolidé des résultats.

12. Capital-actions

AUTORISÉ

Actions privilégiées – Nombre illimité d'actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries.

Actions ordinaires – Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

12. Capital-actions (suite)

ÉMIS ET EN CIRCULATION AUX 31 OCTOBRE

	2006				2005		
	Dividendes par action ⁽¹⁾	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés	Nombre d'actions	Montant	Dividendes déclarés
Actions privilégiées de catégorie A							
Série 9	1,500 \$	4 000 000	100 000 \$	6 000 \$	4 000 000	100 000 \$	6 000 \$
Série 10	1,312 \$	4 400 000	110 000	5 775	4 400 000	110 000	5 775
Total des actions privilégiées		8 400 000	210 000 \$	11 775 \$	8 400 000	210 000 \$	11 775 \$
Actions ordinaires	1,160 \$	23 620 436	251 158 \$	27 379 \$	23 556 545	249 633 \$	27 293 \$
Actions de trésorerie		(20 000)	(590)\$	(23)\$	(20 000)	(590)\$	(6)\$

(1) Dividendes sur actions privilégiées non cumulatifs

ACTIONS PRIVILÉGIÉES**CONDITIONS LIÉES AUX ACTIONS**

Les actions privilégiées de catégorie A, série 9, sont rachetables au gré de la Banque, à compter du 15 décembre 2006, à un prix de 25 \$ chacune plus, si le rachat a lieu avant le 15 décembre 2010, une prime de 1 \$ qui diminuera à zéro en fonction de la date de rachat. La Banque pourra aussi, à compter du 15 décembre 2006, convertir la totalité ou une partie de ces actions privilégiées en un nombre entier d'actions ordinaires déterminé en divisant le prix de rachat alors applicable par le plus élevé de 2,50 \$ ou 95 % de la moyenne pondérée du cours des actions ordinaires en vigueur à cette date.

Les actions privilégiées de catégorie A, série 10, sont rachetables au gré de la Banque, à compter du 15 juin 2009, à un prix de 25 \$ chacune plus, si le rachat a lieu avant le 15 juin 2013, une prime de 1 \$ qui diminuera à zéro en fonction de la date de rachat. La Banque pourra aussi, à compter du 15 juin 2009, convertir la totalité ou une partie de ces actions privilégiées en un nombre entier d'actions ordinaires déterminé en divisant le prix de rachat alors applicable par le plus élevé de 2,50 \$ ou 95 % de la moyenne pondérée du cours des actions ordinaires en vigueur à cette date.

ACTIONS ORDINAIRES**ÉMISSIONS D'ACTIONS ORDINAIRES**

Au cours de l'exercice, 63 891 actions ordinaires (45 202 actions en 2005) ont été émises dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions destiné aux dirigeants de la Banque, pour une contrepartie au comptant de 1 525 000 \$ (1 040 000 \$ en 2005).

ACTIONS DE TRÉSORERIE

Au cours de l'exercice 2005, 20 000 actions ordinaires ont été acquises sur les marchés relativement aux obligations en vertu d'un programme d'octroi d'actions lié à la performance. Ces actions sont présentées au titre d'actions de trésorerie, en diminution des capitaux propres.

RESTRICTIONS SUR LE VERSEMENT DE DIVIDENDES

En vertu de la *Loi sur les banques* (Canada), il est interdit à la Banque de déclarer ou de verser des dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe des motifs valables de croire que, ce faisant, la Banque violerait, les règlements en matière de suffisance du capital et de liquidités ou les directives du Surintendant des institutions financières du Canada à l'égard du capital ou des liquidités.

De plus, selon la *Loi sur les banques*, il est interdit de déclarer ou de verser des dividendes au cours d'un exercice donné sans l'autorisation du BSIF si, le jour où le dividende est déclaré, le total de tous les dividendes déclarés pour l'exercice dépasse le total du bénéfice net depuis le début de l'exercice et du bénéfice net non réparti des deux exercices antérieurs.

La capacité de la Banque de verser des dividendes sur les actions ordinaires est également assujettie aux conditions rattachées aux actions privilégiées en circulation, en vertu desquelles la Banque ne peut en aucun cas verser de dividendes sur les actions ordinaires sans l'approbation des porteurs des actions privilégiées en circulation, sauf si tous les dividendes payables ont été déclarés et versés ou réservés à des fins de versement.

RÉGIME DE DROITS DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES

La Banque a un régime de droits de souscription des actionnaires destiné à favoriser le traitement équitable des actionnaires advenant toute offre publique d'achat visant la Banque. Les droits de souscription émis en vertu du régime de droits ne peuvent être exercés que lorsqu'une personne, y compris les personnes qui lui sont liées,

acquiert ou annonce son intention d'acquérir 20% des actions ordinaires en circulation de la Banque ou plus sans se conformer aux dispositions visant les offres autorisées du régime de droits ou sans obtenir l'approbation du Conseil d'administration de la Banque. Advenant une acquisition en pareilles circonstances, chaque droit donnerait à son détenteur, exception faite de l'acquéreur et des personnes qui lui sont liées, le droit d'acquérir des actions ordinaires de la Banque avec un escompte de 50% sur le cours du marché prévalent à ce moment. Aux termes du régime de droits, une offre autorisée est une offre faite au moyen d'une note d'information envoyée à tous les actionnaires de la Banque et ouverte pendant au moins 60 jours. Si, au terme des 60 jours, au moins 50% des actions ordinaires en circulation, autres que celles qui appartiennent à l'initiateur et des personnes qui lui sont liées, ont été déposées, l'initiateur peut souscrire et payer les actions, mais il doit prolonger son offre de dix jours supplémentaires afin de permettre aux autres actionnaires de déposer leurs actions. Dans le cas d'une offre publique d'achat hostile, les droits entraîneraient une dilution importante pour la personne qui présente l'offre.

13. Rémunération à base d'actions

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

La Banque offre un régime d'options d'achat d'actions qui s'adresse à la haute direction de la Banque et de ses filiales. En vertu de ce régime, le prix d'exercice des options visant l'achat d'actions ordinaires, ne doit pas être inférieur au prix du marché immédiatement avant la date de l'attribution.

Le droit de levée des options s'acquiert graduellement sur une période d'au plus cinq ans et peut être exercé en tout temps sur une période maximale de dix ans après la date de l'attribution.

Au 31 octobre 2006, la Banque avait réservé 1 600 000 actions ordinaires (1 600 000 actions en 2005), en vue de l'exercice éventuel des options d'achat d'actions, dont 139 960 (114 418 en 2005) étaient toujours disponibles.

La Banque n'ayant pas attribué d'option depuis le 1^{er} novembre 2002, aucune charge n'a été constatée pour les exercices terminés les 31 octobre 2006 et 2005, tel que permis par les dispositions transitoires de l'ICCA.

Le tableau suivant présente les options d'achat d'actions en cours pour les exercices terminés les 31 octobre :

	2006		2005	
	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré par option	Nombre d'options	Prix de levée moyen pondéré par option
En cours au début de l'exercice	429 037	27,40 \$	476 089	26,99 \$
Exercées	(63 891)	23,88 \$	(45 202)	23,00 \$
Annulées	(25 542)	30,97 \$	(1 850)	30,58 \$
En cours à la fin de l'exercice	339 604	27,79 \$	429 037	27,40 \$
Pouvant être levées à la fin de l'exercice	339 604	27,79 \$	404 037	27,35 \$

Le tableau suivant présente un sommaire des options en circulation. Toutes les options peuvent être levées au 31 octobre 2006.

Fourchette des prix de levée	Options en cours et pouvant être levées		
	Nombre d'options en cours	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix de levée moyen pondéré par option
18,70 \$ - 19,94 \$	28 362	2,33	19,31 \$
22,08 \$ - 22,08 \$	21 455	2,58	22,08 \$
27,08 \$ - 31,80 \$	289 787	3,24	29,04 \$
	339 604		

AUTRES RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

La Banque offre un régime de droits à la plus-value des actions (DPVA) qui s'adresse aux membres de la haute direction de la Banque et de ses filiales. Ces DPVA peuvent être échangés contre un montant en espèces égal à la différence entre le prix d'exercice des DPVA et le cours de clôture des actions ordinaires à la date de mesure. Les DPVA s'acquiert sur une période maximale de cinq ans et peuvent être exercés sur une période maximale de 10 ans. Au 31 octobre 2006, il y avait 621 756 DPVA (687 721 en 2005) en cours à un

13. Rémunération à base d'actions (suite)

prix d'exercice moyen pondéré de 27,24 \$ (26,98 \$ en 2005), dont 283 212 (205 021 en 2005) pouvaient être exercés en fin d'exercice. Au 31 octobre 2006, la durée résiduelle moyenne pondérée des DPVA était de 5,84 ans (6,61 ans en 2005). Au cours de l'exercice, une charge de 177 000 \$ (1 361 000 \$ en 2005) a été comptabilisée relativement à ce régime.

Au cours du premier trimestre 2006, la Banque a mis en place un nouveau programme d'unités d'actions restreintes, pour certains membres de la haute direction. Le programme prévoit que 50 % de la prime annuelle autrement payable à l'employé admissible, en vertu du programme de rémunération incitative à court terme de la Banque, pourra être retenue et convertie, au gré de l'employé, en unités d'actions restreintes entièrement acquises. La Banque s'engage à contribuer un montant additionnel d'unités d'actions restreintes égal à 60 % de la prime retenue. Ces unités additionnelles d'actions restreintes s'acquièrent au terme de la période de trois ans suivant leur attribution. Ces unités d'actions donnent droit à un montant équivalent aux dividendes versés sur les actions ordinaires de la Banque qui est converti en unités d'actions additionnelles. La charge relative à ces unités est comptabilisée aux résultats de façon similaire aux droits à la plus-value des actions, sur la période au cours de laquelle ces droits s'acquièrent. Le 19 janvier 2006, la prime annuelle de certains employés d'un montant de 854 000 \$ a été convertie en 24 382 unités d'actions restreintes entièrement acquises. À cette date, la Banque a contribué pour 14 629 unités d'actions restreintes additionnelles, lesquelles seront acquises en décembre 2008. Au cours de l'exercice, un revenu de 28 000 \$ (néant en 2005) a été comptabilisé relativement à ce régime.

En 2005, la Banque a mis en place une entente visant l'octroi d'actions lié à la performance. En vertu de ce programme, 20 000 actions ordinaires de la Banque, d'une valeur de 29,50 \$ chacune, ont été attribuées. Les droits sur ces actions seront acquis à la fin d'une période de 16 mois se terminant le 1^{er} janvier 2007, si la Banque rencontre certains objectifs de rendement. Au cours de l'exercice, une charge de 445 000 \$ (73 000 \$ en 2005) a été comptabilisée relativement à ce régime.

La Banque offre également un régime d'achat d'unités d'actions différées aux administrateurs qui ne sont pas des employés de la Banque. En vertu de ce régime, chacune de ces personnes peut choisir de recevoir la totalité ou un pourcentage de sa rémunération sous forme d'actions différées dont le règlement s'effectue en espèces. Les unités d'actions différées sont converties au moment du départ de l'administrateur. Au 31 octobre 2006, il y avait 19 623 (21 755 en 2005) unités en circulation d'une valeur totale de 570 000 \$ (660 000 \$ en 2005). La charge au titre de la rémunération comptabilisée au cours de l'exercice relativement à ce régime a été de 99 000 \$ (209 000 \$ en 2005).

Au cours de l'exercice 2006, la Banque a également mis en place un nouveau programme d'achat d'actions pour les employés. En vertu de ce programme, les employés respectant les critères d'admissibilité peuvent cotiser jusqu'à 5 % de leur salaire brut par année sous forme de retenue salariale. La Banque verse une somme égale à 30 % de la cotisation de l'employé, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ par année. Les cotisations de la Banque sont acquises par l'employé deux ans après chaque contribution de l'employé. Les cotisations de la Banque, totalisant 113 000 \$ au cours de l'exercice 2006, sont comptabilisées à la rubrique Salaires et avantages sociaux. La valeur moyenne des actions acquises en vertu de ce programme était de 29,13 \$ au cours de l'exercice 2006.

14. Avantages sociaux futurs

DESCRIPTION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX

La Banque offre un certain nombre de régimes capitalisés, à prestations déterminées. Un de ces régimes prévoit un volet à cotisations déterminées. Ceux-ci garantissent à la plupart des salariés le paiement de prestations de retraite. Les régimes de retraite à prestations déterminées sont fondés sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen au moment du départ à la retraite.

La Banque offre également à ses salariés certains avantages postérieurs à l'emploi. De plus, certains retraités bénéficient d'avantages complémentaires de retraite sous forme d'assurance-santé et d'assurance-vie.

TOTAL DES PAIEMENTS EN ESPÈCES

Le total des paiements en espèces au titre des avantages sociaux futurs pour 2006, qui est constitué des cotisations de la Banque à ses régimes de retraite capitalisés, des sommes versées directement aux bénéficiaires au titre de ses autres régimes non capitalisés et des cotisations à son régime à cotisations déterminées, s'est élevé à 17 329 000 \$ (15 985 000 \$ en 2005).

DATES DES ÉVALUATIONS DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

La Banque évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes pour les besoins de la comptabilité au 31 octobre de chaque année. Les évaluations actuarielles les plus récentes

ont été effectuées en date du 31 décembre 2005 et en date du 31 décembre 2003 pour un des régimes. Les prochaines évaluations actuarielles obligatoires aux fins de capitalisation pour les régimes capitalisés doivent être effectuées en date du 31 décembre 2006.

OBLIGATIONS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

	2006		2005	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées				
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	346 363 \$	25 584 \$	276 906 \$	23 169 \$
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	9 385	52	6 318	41
Frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations constituées	18 790	1 153	18 325	1 257
Prestations versées	(15 612)	(1 576)	(15 021)	(1 824)
Cotisations des employés	2 583	–	2 411	–
Coût des services passés	666	–	240	–
Pertes actuarielles (gain)	(1)	7 589	56 992	2 941
Autres	–	–	192	–
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	362 174 \$	32 802 \$	346 363 \$	25 584 \$

ACTIFS DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

	2006		2005	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Variation de la juste valeur des actifs des régimes				
Juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice	267 078 \$	– \$	244 183 \$	– \$
Rendement réel des actifs des régimes	24 170	–	23 526	–
Cotisations de la Banque	12 945	–	11 717	–
Cotisations des employés	2 583	–	2 411	–
Prestations versées	(15 395)	–	(14 759)	–
Juste valeur des actifs des régimes à la fin de l'exercice	291 381 \$	– \$	267 078 \$	– \$

RAPPROCHEMENT DE LA SITUATION DE CAPITALISATION DES RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX ET DES MONTANTS INSCRITS DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

	2006		2005	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Juste valeur des actifs des régimes	291 381 \$	– \$	267 078 \$	– \$
Obligation au titre des prestations constituées	362 174	32 802	346 363	25 584
Situation de capitalisation – déficit	(70 793)	(32 802)	(79 285)	(25 584)
Obligation transitoire non amortie	320	11 012	584	11 834
Coût des prestations au titre des services passés non amorti	3 864	–	3 840	–
Pertes actuarielles nettes non amorties	98 126	15 783	112 050	8 679
Actif (passif) au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	31 517 \$	(6 007) \$	37 189 \$	(5 071) \$
Actif au titre des prestations constituées compris dans les autres éléments d'actif	36 940 \$	– \$	42 458 \$	– \$
Passif au titre des prestations constituées compris dans les autres éléments de passif	5 423 \$	6 007 \$	5 269 \$	5 071 \$

14. Avantages sociaux futurs (suite)

RÉPARTITION DES ACTIFS DES RÉGIMES EN POURCENTAGE ⁽¹⁾

	2006	2005
Catégorie d'actifs		
Titres de capitaux propres	51 %	54 %
Titres d'emprunt et autres	49	46
Total	100 %	100 %

(1) Selon l'évaluation à la date de mesure, soit le 31 octobre de chaque année.

Les actifs des régimes ne comprennent aucun titre de capitaux propres de la Banque aux 31 octobre 2006 et 2005.

RÉGIMES DONT L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES EXCÈDE LES ACTIFS

Les montants relatifs à l'obligation au titre des prestations constituées et à la juste valeur des actifs des régimes qui ne sont pas entièrement capitalisés s'établissaient comme suit à la fin de l'exercice :

	2006		2005	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des prestations constituées	347 243 \$	32 802 \$	332 561 \$	25 584 \$
Juste valeur des actifs des régimes	272 368	-	249 739	-
Situation de capitalisation – déficit	(74 875) \$	(32 802) \$	(82 822) \$	(25 584) \$

COMPOSANTES DES COÛTS DE L'EXERCICE CONSTATÉS AU TITRE DES PRESTATIONS DÉTERMINÉES

	2006		2005	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice	9 385 \$	52 \$	6 318 \$	41 \$
Frais d'intérêt liés à l'obligation au titre des prestations constituées	18 790	1 153	18 325	1 257
Rendement réel des actifs des régimes	(24 170)	-	(23 526)	-
Pertes actuarielles (gain) sur l'obligation au titre des prestations constituées	(1)	7 589	56 992	2 941
Autres	666	-	192	-
Éléments des coûts au titre des avantages sociaux futurs avant la prise en compte de leur échéance à long terme	4 670	8 794	58 301	4 239
Excédent du rendement réel par rapport au rendement prévu	6 031	-	6 846	-
Report de montants au cours de l'exercice :				
Gain actuariel (pertes) sur l'obligation au titre des prestations constituées	1	(7 589)	(56 992)	(2 941)
Coût des services passés	(666)	-	-	-
Amortissement de montants reportés précédemment :				
Coût des prestations au titre des services passés	643	-	569	-
Pertes actuarielles	7 892	486	4 420	378
Obligation transitoire	264	821	264	821
Rajustements visant à tenir compte de l'échéance à long terme des coûts au titre des avantages sociaux futurs	14 165	(6 282)	(44 893)	(1 742)
Total des coûts constatés au titre des régimes à prestations déterminées	18 835	2 512	13 408	2 497
Coût total constaté au titre du volet à cotisations déterminées	2 591	-	2 183	-
Coût constaté au titre des avantages sociaux futurs	21 426 \$	2 512 \$	15 591 \$	2 497 \$

PRINCIPALES HYPOTHÈSES

	2006		2005	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Moyenne pondérée des hypothèses				
Obligation au titre des prestations constituées aux 31 octobre:				
Taux d'actualisation, à la fin de l'exercice	5,35 %	5,35 %	5,35 %	5,35 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %
Coût des prestations pour les exercices terminés les 31 octobre:				
Taux d'actualisation, pour l'exercice	5,35 %	5,35 %	6,50 %	6,50 %
Taux de rendement prévu des actifs des régimes, à long terme	7,25 %	–	7,25 %	–
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %

Taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé aux 31 octobre:

	2006	2005
Taux de croissance annuelle estimé du coût des soins de santé	10 %	9 %
Niveau vers lequel le taux devrait baisser graduellement et auquel il devrait se maintenir par la suite	4 %	5 %
Année où le taux devrait se stabiliser	2016	2013

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Les taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé ont une incidence importante sur les montants présentés pour les régimes d'assurance-santé. Une augmentation et une diminution d'un point de pourcentage des taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé se répercuteraient ainsi pour 2006 :

	Augmentation de 1%	Diminution de 1%
Total du coût des prestations au titre des services rendus et des frais d'intérêt	95 \$	(80) \$
Obligation au titre des prestations constituées	2 556 \$	(2 146) \$

15. Impôts sur les bénéfiques

ACTIFS D'IMPÔTS FUTURS

Les principales composantes des actifs et des passifs d'impôts futurs de la Banque s'établissent comme suit :

	2006	2005
Immobilisations	82 667 \$	70 903 \$
Provision cumulative pour pertes sur prêts	33 386	35 504
Impôt minimum des institutions financières recouvrable	1 825	10 615
Reports prospectifs de pertes fiscales	14 865	15 491
Actifs incorporels	1 545	2 387
Actif aux titres des prestations constituées – régimes de retraite	(8 342)	(10 310)
Charges reportées	(19 241)	(20 864)
Titrisation et valeurs mobilières	(5 607)	(4 310)
Revenu reporté	2 655	3 658
Autres écarts temporaires	(2 705)	3 858
Actifs d'impôts futurs, montant net	101 048 \$	106 932 \$

Les reports prospectifs de pertes fiscales, au 31 octobre 2006, sont constitués de pertes fiscales fédérales de 51 379 000 \$ (43 974 000 \$ en 2005) qui peuvent être utilisées pour réduire le revenu imposable futur. Ces pertes viennent à échéance entre 2010 et 2026. L'impôt minimum des institutions financières recouvrable est récupérable sur une période de trois ans lorsque le seuil d'impôt minimum est dépassé et vient à échéance entre 2007 et 2009.

15. Impôts sur les bénéfices (suite)

CHARGE D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Les principales composantes de la charge d'impôts sur les bénéfices s'établissent comme suit :

	2006	2005
État consolidé des résultats		
Activités poursuivies		
Charge d'impôts exigibles	16 338 \$	14 619 \$
Charge (économie) d'impôts futurs		
Résorption (création) des écarts temporaires	(1 504)	9 869
Modification des taux d'imposition	8 602	-
	7 098	9 869
	23 436	24 488
Activités abandonnées		
Charge d'impôts futurs	938	936
	24 374 \$	25 424 \$
État consolidé de la variation des capitaux propres		
Impôts relatifs aux dividendes sur actions privilégiées et autres éléments		
Charge d'impôts exigibles	2 564 \$	5 749 \$
Économie d'impôts futurs	(2 573)	(5 494)
	(9)\$	255 \$

RAPPROCHEMENT AVEC LES TAUX PRÉVUS PAR LA LOI

Le rapprochement entre la charge d'impôts relativement aux activités poursuivies et le montant en dollars des impôts, par application des taux prévus par la loi, s'établit comme suit :

	2006		2005	
	Montant		Montant	
Impôts sur les bénéfices au taux prévu par la loi	29 280 \$	32,9 %	25 651 \$	32,0 %
Variation résultant de ce qui suit :				
Résolution de divers risques fiscaux	(11 300)	(12,7)	-	-
Modifications des taux d'imposition	8 602	9,7	-	-
Effet du rapatriement de bénéfices liés à des activités étrangères	4 520	5,1	-	-
Économies d'impôts non préalablement comptabilisées liées à l'impôt minimum des institutions financières	(2 750)	(3,2)	-	-
Bénéfices et gains exonérés d'impôt (dividendes)	(1 061)	(1,2)	(343)	(0,4)
Bénéfices liés à des opérations étrangères d'assurance crédit	(2 441)	(2,7)	-	-
Impôt des grandes sociétés	-	-	779	1,0
Incidences des réorganisations corporatives et autres	(1 414)	(1,6)	(1 599)	(2,0)
Impôts sur les bénéfices relativement aux activités poursuivies, présentés à l'état consolidé des résultats	23 436 \$	26,3 %	24 488 \$	30,6 %

La charge nette résultant de modifications aux taux d'imposition de 8 602 000 \$, présentée ci-dessus, est attribuable au gain de 2 398 000 \$ résultant de l'augmentation des taux d'imposition au Québec pour les exercices 2006 et suivants, ainsi qu'à la charge de 11 000 000 \$ résultant de la réduction des taux fédéral d'imposition pour les exercices 2008 et suivants.

Les bénéfices d'assurance crédit générés à l'étranger sont généralement assujettis à l'impôt uniquement lors du rapatriement au Canada. Au 31 octobre 2005, comme la Banque n'avait pas l'intention de rapatrier les bénéfices accumulés avant le 1^{er} novembre 2003, aucun impôt n'avait été constaté à leur égard. À la suite de certaines modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu qui incitaient la Banque à rapatrier les bénéfices d'assurance crédit générés à l'étranger, la Banque a constaté des impôts sur ces bénéfices entre le 1^{er} novembre 2003 et le 27 juillet 2006.

Le 27 juillet 2006, la Banque a rapatrié la presque totalité des bénéfices accumulés à cette date, incluant les bénéfices accumulés avant le 1^{er} novembre 2003. Cette transaction a généré une charge d'impôt additionnelle de 4 520 000 \$.

Puisque la direction de la Banque ne prévoit pas le rapatriement des bénéfices accumulés après le 27 juillet 2006, aucune charge d'impôts futurs n'a été comptabilisée à leur égard. Les impôts qui seraient exigibles, si la totalité des bénéfices non distribués était rapatriée, sont estimés 837 000 \$ au 31 octobre 2006.

16. Résultat par action ordinaire

Le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation se détaille comme suit :

	2006	2005
Résultat par action ordinaire de base		
Bénéfice net découlant des activités poursuivies	65 556 \$	55 623 \$
Dividendes sur actions privilégiées, y compris les impôts sur les bénéfices y afférents	11 766	12 030
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, découlant des activités poursuivies	53 790 \$	43 593 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	23 605 077	23 525 404
Résultat par action ordinaire de base découlant des activités poursuivies	2,28 \$	1,85 \$
Résultat par action ordinaire dilué		
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, découlant des activités poursuivies	53 790 \$	43 593 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	23 605 077	23 525 404
Options d'achat d'actions dilutives et autres	43 741	27 026
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	23 648 818	23 552 430
Résultat par action ordinaire dilué découlant des activités poursuivies	2,28 \$	1,85 \$
Nombre moyen d'options d'achat d'actions n'ayant pas été considéré aux fins du calcul du résultat par action ordinaire dilué ⁽¹⁾	60 510	290 285

(1) Ce nombre moyen d'options d'achat d'actions n'a pas été considéré aux fins du calcul du résultat par action ordinaire dilué puisque le prix moyen d'exercice de ces options était supérieur au cours moyen des actions de la Banque au cours de ces exercices.

Les actions privilégiées sont convertibles en actions ordinaires. Ces conversions n'ont pas été considérées dans le calcul du résultat par action ordinaire dilué, puisque la Banque a la possibilité d'effectuer ses règlements au comptant plutôt qu'en actions ordinaires et que l'expérience passée démontre que les règlements se font au comptant.

17. Opérations entre apparentés

La Banque consent des prêts à ses administrateurs et dirigeants. Les prêts consentis aux administrateurs sont assortis aux conditions du marché pour des risques similaires. Les prêts consentis aux dirigeants comprennent principalement des prêts hypothécaires résidentiels aux taux affichés moins 2 %, ainsi que des prêts personnels et des marges de crédit personnelles à des taux correspondant à ceux du marché moins un escompte variant selon la nature et le montant du prêt. Les intérêts gagnés sur ces prêts sont comptabilisés sous la rubrique Revenu d'intérêt à l'état consolidé des résultats. Le solde des prêts consentis en vertu de tels contrats s'établit comme suit :

	2006	2005
Prêts hypothécaires	112 \$	143 \$
Autres prêts	393	386
	505 \$	529 \$

Dans le cours normal des affaires, la Banque fournit également des services bancaires habituels à certains administrateurs et dirigeants, dont notamment des comptes bancaires (dépôts) à des conditions similaires à celles offertes à des parties non-liées.

18. Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses affaires, afin de se protéger contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change et des indices sur lesquels sont établis le rendement de dépôts indiciels, ainsi qu'afin de répondre à la demande de ses clients et de dégager un revenu de ses activités de négociation, la Banque conclut divers contrats et prend divers engagements, tels que décrits ci-après.

Les différents instruments financiers dérivés compris dans les tableaux suivants sont comme suit :

- i) Les swaps de taux d'intérêt comportent l'échange d'obligations de paiements d'intérêts à taux fixe et flottant selon un montant nominal de référence déterminé pour une période donnée. Les swaps de devises comprennent l'échange de paiements de capital et d'intérêts à taux fixe ou flottant dans diverses devises. Les swaps simultanés de taux d'intérêt et de devises comportent l'échange de paiements de capital et d'intérêts à taux fixe et flottant dans deux devises différentes sur une période donnée.
- ii) Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats fixant un taux d'intérêt futur devant être payé ou reçu à l'égard d'un montant nominal de référence avec une échéance précise débutant à une date ultérieure donnée.
- iii) Les options sont des contrats entre deux parties, en vertu desquels le vendeur de l'option accorde à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date donnée ou avant, un montant déterminé d'un instrument financier à un prix convenu au moment où l'accord est conclu. Le vendeur reçoit une prime pour la vente de cet instrument.
- iv) Les contrats à terme normalisés sont des engagements futurs d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme normalisés sont négociés selon des montants normalisés sur des bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement.
- v) Les contrats de change à terme sont des engagements d'acheter ou de vendre des devises qui seront livrées à une date ultérieure donnée et à un cours stipulé à l'avance.

Les tableaux suivants présentent les montants nominaux de référence associés aux instruments financiers dérivés. Ces montants ne reflètent pas le potentiel de gain ou de perte lié aux risques de crédit ou de marché de ces instruments.

MONTANTS NOMINAUX DE RÉFÉRENCE

(en millions de dollars)	Durée jusqu'à l'échéance			2006		
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Contrats désignés comme couverture	Autres contrats ⁽¹⁾
Montant nominal						
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	3 223 \$	6 180 \$	18 \$	9 421 \$	3 982 \$	5 439 \$
Options achetées	154	-	-	154	-	154
Options vendues	14	-	-	14	-	14
Cotés en bourse						
Contrats à terme normalisés	71	-	-	71	-	71
Options achetées	15	-	-	15	-	15
Contrats de change						
Hors cote						
Swaps de devises	1 006	5	-	1 011	-	1 011
Swaps simultanés de taux d'intérêt et de devises	-	23	-	23	23	-
Contrats à terme	484	7	-	491	-	491
Options achetées	674	-	-	674	-	674
Options vendues	590	-	-	590	-	590
Autres contrats⁽²⁾	57	79	1	137	-	137
	6 288 \$	6 294 \$	19 \$	12 601 \$	4 005 \$	8 596 \$

(en millions de dollars)	Durée jusqu'à l'échéance			2005		
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Contrats désignés comme couverture	Autres contrats ⁽¹⁾
Montant nominal						
Contrats de taux d'intérêt						
Hors cote						
Swaps	3 203 \$	6 681 \$	10 \$	9 894 \$	3 677 \$	6 217 \$
Cotés en bourse						
Contrats à terme normalisés	46	–	–	46	–	46
Contrats de change						
Hors cote						
Swaps de devises	1 250	23	–	1 273	–	1 273
Contrats à terme	881	33	–	914	–	914
Options achetées	439	–	–	439	–	439
Options vendues	336	–	–	336	–	336
Autres contrats⁽²⁾	27	124	–	151	–	151
	6 182 \$	6 861 \$	10 \$	13 053 \$	3 677 \$	9 376 \$

(1) Comprennent les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre des activités de négociation, pour répondre aux besoins de clients, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques de la Banque qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

(2) Comprennent les dérivés sur actions.

RISQUE DE CRÉDIT

(en millions de dollars)	2006			2005		
	Coût de remplacement ⁽¹⁾	Équivalent-crédit ⁽²⁾	Montant pondéré en fonction des risques ⁽³⁾	Coût de remplacement	Équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	15 \$	47 \$	9 \$	38 \$	72 \$	14 \$
Options achetées	1	1	–	–	–	–
Contrats de change						
Swaps de devises	5	10	3	13	20	5
Swaps simultanés de taux d'intérêt et de devises	–	1	–	–	–	–
Contrats à terme	1	4	2	2	8	4
Options achetées	–	6	2	3	6	2
Autres contrats⁽⁴⁾	39	48	10	34	46	9
	61 \$	117 \$	26 \$	90 \$	152 \$	34 \$

(1) Correspond à la juste valeur marchande favorable, excluant l'incidence des accords généraux de compensation. Les instruments négociables en bourse et les options vendues sont exclus puisqu'ils ne constituent pas un risque de crédit.

(2) Représente la somme du coût de remplacement et d'un montant correspondant au risque de crédit éventuel, selon les lignes directrices émises par le Surintendant des institutions financières du Canada.

(3) Selon les lignes directrices émises par le Surintendant des institutions financières du Canada.

(4) Comprennent les dérivés sur actions.

GESTION DES RISQUES LIÉE AUX PRODUITS DÉRIVÉS

Afin de gérer les risques associés à l'utilisation d'instruments financiers dérivés, la Banque s'est dotée de processus permettant de déceler et d'évaluer les risques importants auxquels elle fait face. Les politiques de gestion des risques et diverses limites de risque constituent les principaux contrôles mis en place afin de superviser ces opérations.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond aux pertes financières que peut encourir la Banque en raison des fluctuations défavorables de la valeur des dérivés, à la suite de la variation des paramètres qui sous-tendent leur évaluation, notamment les taux d'intérêt, les taux de change ainsi que les cours boursiers. Les risques associés à ces paramètres sont révisés quotidiennement.

18. Instruments financiers dérivés (suite)

RISQUE DE CRÉDIT

L'utilisation d'instruments financiers dérivés peut entraîner un risque de crédit correspondant au risque de perte financière résultant de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles relativement à un instrument financier dérivé. Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés est généralement géré en suivant les mêmes normes en matière d'approbation de crédit, de limite et de surveillance que celles que nous appliquons aux autres opérations de crédit. De plus, la Banque négocie des accords généraux de compensation de dérivés avec les contreparties avec lesquelles elle contracte. Ces accords réduisent le risque de crédit, dans l'éventualité de défaillance, en permettant la compensation de toutes les opérations avec une contrepartie donnée.

La plus grande partie de la concentration de crédit de la Banque au titre des instruments financiers dérivés concerne des institutions financières, principalement des banques canadiennes. Le risque de crédit découlant d'une opération sur les produits dérivés résulte de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles à un moment où le coût de remplacement d'une ou de plusieurs opérations est positif pour la Banque. Le coût de remplacement correspond à ce qu'il en coûterait pour remplacer les opérations aux taux du marché en vigueur en cas de manquement. Le montant d'équivalent-crédit découlant d'une opération sur les instruments financiers dérivés correspond à la somme du coût de remplacement et d'un montant estimatif pour refléter la modification potentielle de la valeur du marché de l'opération jusqu'à l'échéance. Le montant pondéré en fonction des risques est déterminé en appliquant les mesures courantes du risque de la contrepartie au montant de l'équivalent-crédit.

19. Instruments financiers

Les montants indiqués aux tableaux ci-dessous représentent la juste valeur des instruments financiers de la Banque, établie à l'aide des méthodes d'évaluation et des hypothèses décrites ci-après.

La juste valeur représente le montant auquel pourrait être échangé un instrument financier entre des parties consentantes. Il n'existe cependant pas de marché pour une part importante des instruments financiers de la Banque. En conséquence, les justes valeurs présentées sont des estimations établies à l'aide de techniques d'actualisation ou d'autres techniques d'évaluation, qui peuvent ne pas être représentatives de la valeur de réalisation nette.

JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS

(en millions de dollars)

	2006			2005		
	Valeur comptable	Juste valeur	Écart favorable (défavorable)	Valeur comptable	Juste valeur	Écart favorable (défavorable)
Actif						
Liquidités	170 \$	170 \$	– \$	318 \$	318 \$	– \$
Valeurs mobilières	3 242	3 241	(1)	2 940	2 930	(10)
Valeurs acquises en vertu de conventions de vente	803	803	–	508	508	–
Prêts	12 165	12 213	48	11 720	11 897	177
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	150	150	–	146	146	–
Actif au titre d'instruments financiers dérivés	59	59	–	117	117	–
Autres éléments d'actif	133	133	–	120	120	–
Passif						
Dépôts	13 095	13 148	(53)	13 697	13 853	(156)
Engagements afférents à des valeurs vendues à découvert	1 077	1 077	–	726	726	–
Engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	1 100	1 100	–	60	60	–
Acceptations	149	149	–	146	146	–
Passif au titre d'instruments financiers dérivés	82	82	–	105	105	–
Autres éléments de passif	677	677	–	696	696	–
Débitures subordonnées	150	152	(2)	150	153	(3)

La juste valeur des éléments qui sont à court terme ou qui sont assortis de caractéristiques de taux flottants est considérée comme étant égale à la valeur comptable.

La juste valeur des valeurs mobilières est fondée sur les cours du marché; s'ils ne sont pas disponibles, elle est estimée à partir des cours de titres semblables.

La juste valeur des prêts, dépôts à terme et débiteures subordonnées est estimée par actualisation des flux de trésorerie à partir des taux d'intérêt prévalant sur le marché.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

(en millions de dollars)

2006

	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Montant net
CONTRATS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	3 \$	(17)\$	(14)\$
AUTRES CONTRATS ⁽¹⁾			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	12	(14)	(2)
Options achetées	1	-	1
Options vendues	-	(1)	(1)
	13	(15)	(2)
Contrats de change			
Swaps de devises	5	(1)	4
Contrats à terme	1	(4)	(3)
	6	(5)	1
Autres contrats ⁽²⁾	39	-	39
	58	(20)	38
TOTAL	61 \$	(37)\$	24 \$

(en millions de dollars)

2005

	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Montant net
CONTRATS DÉSIGNÉS COMME INSTRUMENTS DE COUVERTURE			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	15 \$	(13)\$	2 \$
AUTRES CONTRATS ⁽¹⁾			
Contrats de taux d'intérêt			
Swaps	23	(32)	(9)
Contrats de change			
Swaps de devises	13	(4)	9
Contrats à terme	2	(10)	(8)
Options achetées	3	-	3
Options vendues	-	(3)	(3)
	18	(17)	1
Autres contrats ⁽²⁾	34	-	34
	75	(49)	26
TOTAL	90 \$	(62)\$	28 \$

(1) Comprennent les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre des activités de négociation, pour répondre aux besoins de clients, ainsi que les dérivés utilisés pour gérer les risques de la Banque qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

(2) Comprennent les dérivés sur actions.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est fondée sur les cours du marché ou les prix fournis par les courtiers; s'ils ne sont pas disponibles, elle est estimée à l'aide de modèles d'établissement des prix, des cours pour des instruments semblables ou de l'actualisation des flux de trésorerie.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée à l'actif ou au passif au titre d'instruments financiers dérivés, selon le cas.

19. Instruments financiers (suite)

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le tableau ci-dessous fournit le détail des dates d'échéance et taux moyens effectifs des éléments au bilan et hors bilan de la Banque.

(en millions de dollars)

2006

	Taux flottant	De 0 à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Actif							
Liquidités et valeurs mobilières	1 460 \$	692 \$	115 \$	1 016 \$	53 \$	75 \$	3 411 \$
Rendement réel		4,2 %	2,6 %	3,5 %	5,3 %		
Valeurs acquises en vertu de conventions de revente	803	-	-	-	-	-	803
Prêts	4 321	756	1 846	4 783	207	252	12 165
Rendement réel		6,3 %	6,2 %	6,0 %	7,0 %		
Autres éléments d'actif	-	-	-	-	-	917	917
Total	6 584	1 448	1 961	5 799	260	1 244	17 296
Rendement réel		5,3 %	6,0 %	5,5 %	6,7 %		
Passif et capitaux propres							
Dépôts	450	1 875	3 647	6 638	1	484	13 095
Rendement réel		2,9 %	3,5 %	3,1 %	4,8 %		
Éléments de trésorerie	1 946	198	-	1	32	-	2 177
Rendement réel		4,3 %	- %	4,3 %	6,3 %		
Autres éléments de passif	-	28	87	127	-	686	928
Rendement réel		3,3 %	3,9 %	3,9 %	- %		
Débitures et capitaux propres	-	-	-	360	-	736	1 096
Rendement réel		- %	- %	2,0 %	- %		
Total	2 396	2 101	3 734	7 126	33	1 906	17 296
Rendement réel		3,0 %	3,5 %	3,1 %	6,3 %		
Swaps, montant net	-	(3 444)	1 668	1 776	-	-	-
Écart de sensibilité	4 188	(4 097)	(105)	449	227	(662)	-
Écart cumulatif	4 188 \$	91 \$	(14)\$	435 \$	662 \$	- \$	- \$

(en millions de dollars)

2005

	Taux flottant	De 0 à 3 mois	Plus de 3 mois à 1 an	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Actif							
Liquidités et valeurs mobilières	5 713 \$	1 582 \$	2 226 \$	5 506 \$	287 \$	1 193 \$	16 507 \$
Rendement réel		3,7 %	4,4 %	6,2 %	5,4 %		
Passif et capitaux propres							
Dépôts	1 178	2 590	3 254	7 473	40	1 972	16 507
Rendement réel		3,2 %	3,4 %	3,2 %	5,9 %		
Swaps, montant net	-	(3 485)	302	3 183	-	-	-
Écart de sensibilité	4 535	(4 493)	(726)	1 216	247	(779)	-
Écart cumulatif	4 535 \$	42 \$	(684)\$	532 \$	779 \$	- \$	- \$

Les actifs, passifs et capitaux propres sont présentés à la date d'échéance ou à la date de leur réévaluation contractuelle, selon la plus rapprochée des deux, tout en tenant compte des remboursements ou des rachats par anticipation estimés, sauf dans les cas suivants :

- Les prêts et les dépôts dont le taux n'est pas indexé sur un taux spécifique et qui peuvent ne pas être sensibles aux variations des taux du marché sont classés selon l'évolution historique de leur sensibilité.
- Les débitures dont le taux peut être révisé à une date ultérieure sont classées selon la date de réévaluation du taux ; celles dont le taux n'est pas révisable sont classées selon leur date d'échéance.
- Les actions privilégiées sont présentées selon la date à laquelle elles deviennent rachetables, ou selon l'intention de la direction.

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Il peut exister une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre de contreparties engagées dans des activités similaires sont situées dans la même région géographique ou ont des caractéristiques économiques comparables. L'évolution des conditions économiques, politiques ou autres pourrait nuire à leur capacité de respecter leurs obligations contractuelles. Les opérations de la Banque sont situées au Canada.

Le tableau suivant présente l'origine des prêts aux 31 octobre :

	2006	2005
Québec	62 %	64 %
Autres provinces du Canada	38 %	36 %
Total	100 %	100 %

Aucun type d'industrie n'a représenté plus de 3% (3% en 2005) du total des prêts et engagements de clients en contrepartie d'acceptations.

20. Engagements et garanties

ENGAGEMENTS RELATIFS AU CRÉDIT

La Banque utilise certains instruments de crédit hors bilan pour répondre aux besoins financiers de ses clients.

Les engagements de crédit représentent la tranche non utilisée des crédits que la Banque s'engage à rendre disponible sous certaines conditions, soit sous forme de prêts ou d'autres instruments de crédit, pour un montant et une durée déterminés.

Les lettres de crédit documentaire sont des documents émis par la Banque au nom du client permettant à un tiers de tirer des traites jusqu'à concurrence d'un montant établi en vertu de conditions précises. Ces lettres sont garanties par les livraisons de biens auxquels elles se rapportent.

Les montants figurant à titre d'engagements relatifs au crédit représentent le montant maximum de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir accorder. Ces montants ne sont pas nécessairement représentatifs du risque de crédit puisque plusieurs de ces engagements sont contractés pour une durée limitée d'habituellement moins d'un an et expireront ou seront résiliés sans qu'on y ait recours.

	2006	2005
Engagements de crédit ⁽¹⁾	2 185 535 \$	1 931 808 \$
Lettres de crédit documentaire	12 902 \$	15 076 \$

(1) Exclut des facilités de crédit personnelles totalisant 940 851 000 \$ (1 087 013 000 \$ au 31 octobre 2005) et des marges sur cartes de crédit d'un montant de 799 113 000 \$ (718 770 000 \$ au 31 octobre 2005) puisqu'elles sont révoquées au gré de la Banque.

GARANTIES**LETTRES DE CRÉDIT DE SOUTIEN ET GARANTIES D'EXÉCUTION**

Dans le cours normal de ses opérations, la Banque offre à ses clients la possibilité d'obtenir des lettres de crédit de soutien et des garanties d'exécution. Celles-ci constituent des engagements irrévocables de la part de la Banque d'effectuer les paiements de clients qui ne pourraient pas respecter ses obligations envers des tiers. La durée de ces garanties varie selon les contrats et ne dépasse généralement pas un an. La politique de la Banque en ce qui a trait aux garanties obtenues à l'égard de ces instruments est similaire à celle qui s'applique aux prêts. Aucune provision spécifique n'est présentement comptabilisée à l'égard de ces garanties. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces garanties s'est élevé à 94 775 000 \$ au 31 octobre 2006 (60 672 000 \$ en 2005).

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Afin de permettre à certains clients de se protéger des fluctuations des taux de change, la Banque vend des options de vente (contrats de change), qui sont des ententes contractuelles en vertu desquelles elle accorde à ceux-ci le droit, mais ne leur impose pas l'obligation, de vendre, à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi de devises à un prix déterminé d'avance. La durée de ces options ne dépasse pas 12 mois. Aucune provision spécifique n'est comptabilisée à l'égard de ces dérivés. Le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre de ces dérivés, correspondant à la valeur nominale des contrats, s'est élevé à 278 892 000 \$ au 31 octobre 2006 (200 061 000 \$ en 2005).

20. Engagements et garanties (suite)

AUTRES TYPES D'ENTENTES D'INDEMNISATION

Dans le cours normal de ses activités, la Banque accorde des ententes d'indemnisation à des contreparties liées à certaines transactions telles que des contrats d'achat, des ententes de services et des ventes d'actifs. Ces ententes d'indemnisation obligent la Banque à dédommager les contreparties des coûts encourus en raison de changements de lois et de règlements (y compris en ce qui concerne l'impôt) ou en raison de litiges ou de sanctions légales que pourrait subir la contrepartie à la suite de transactions. La Banque indemnise également les administrateurs et les dirigeants, dans les limites permises par la loi, s'ils font l'objet de certaines réclamations parce qu'ils sont, ou ont été, administrateurs ou dirigeants à la demande de la Banque. Les modalités de ces ententes d'indemnisation varient selon le cas. La nature des ententes d'indemnisation empêche la Banque de faire une évaluation raisonnable du montant maximal potentiel qu'elle pourrait être tenue de verser aux contreparties. Historiquement, la Banque n'a effectué aucun paiement significatif en vertu de telles ententes d'indemnisation et aucune provision spécifique n'est constituée afin de couvrir des pertes potentielles.

ENGAGEMENTS EN VERTU DE BAUX, DE CONTRATS DE SERVICES INFORMATIQUES ET AUTRES

Les engagements minimums futurs en vertu de baux, de contrats de services informatiques impartis et d'autres contrats se répartissent comme suit :

	Locaux	Contrats de services informatiques	Autres	Total
2007	20 018 \$	46 656 \$	6 227 \$	72 901 \$
2008	18 798	41 836	6 027	66 661
2009	16 506	44 048	3 912	64 466
2010	14 772	41 842	3 142	59 756
2011	10 715	33 852	2 187	46 754
Par la suite	43 913	144 003	7 474	195 390
Total	124 722 \$	352 237 \$	28 969 \$	505 928 \$

Comme le définissent les contrats de services importants, la Banque peut y mettre fin dans certaines circonstances.

NANTISSEMENT D'ÉLÉMENTS D'ACTIFS

Dans le cours normal de ses activités, la Banque donne en garantie des valeurs mobilières comptabilisées dans son bilan. Le tableau suivant détaille les garanties accordées :

	2006	2005
Actifs donnés en garantie afin de participer aux systèmes de compensation et de paiement	382 856 \$	260 247 \$
Actifs donnés en garantie pour les engagements afférents à des valeurs vendues en vertu de conventions de rachat	1 100 385	60 065
	1 483 241 \$	320 312 \$

21. Entités à détenteurs de droits variables

La Banque analyse les droits qu'elle détient dans certaines entités afin de déterminer si celles-ci rencontrent la définition d'une entité à détenteurs de droits variables (EDDV), et si la Banque en est le principal bénéficiaire et doit les consolider. Les éléments suivant constituent un sommaire des EDDV dans lesquelles la Banque détient des droits significatifs.

La Banque titrise ses propres actifs par l'intermédiaire de conduits de titrisation à vendeur exclusif et de conduits de titrisation à vendeur multiple, qui sont normalement considérés comme étant des EDDV. Ces conduits ne sont pas consolidés, puisque ces structures d'accueil admissibles sont spécifiquement exclues du champs d'application ou puisque la Banque n'en est pas le principal bénéficiaire. La note 5 présente de plus amples détails relativement à ces entités.

Au 31 octobre 2005, la Banque détenait des unités relatives aux investissements sous forme de mise de fonds initiales pour certains fonds communs de placement totalisant 14 899 000 \$. Selon son analyse, la Banque n'était pas le principal bénéficiaire de ces entités et celles-ci n'avaient pas été consolidées. Ces unités relatives aux investissements sous forme de mise de fonds initiales ont été vendues au cours de l'exercice 2006 (voir note 2).

La Banque utilise une fiducie de rémunération détenant de ses propres actions à des fins de couverture économique de son obligation envers certains employés en vertu d'un programme de rémunération à base d'actions. Cette fiducie est consolidée puisque la Banque en est le principal bénéficiaire.

22. Éventualités

LITIGES

La Banque et ses filiales sont engagées dans diverses poursuites judiciaires dans le cours normal des affaires. Plusieurs de ces poursuites ont trait à des prêts consentis par la Banque et s'élèvent contre les dispositions prises par celle-ci pour recouvrer des prêts en souffrance et réaliser les garanties consenties sur ces prêts. La Banque fait également l'objet de certaines poursuites en dommages-intérêts, notamment à l'égard du rôle d'une de ses filiales à titre de fiduciaire dans ses opérations d'administration de portefeuilles ainsi que de demandes d'autorisation de recours collectifs concernant l'imposition de certains frais bancaires. La direction est d'avis que la Banque a établi des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles et les montants non recouvrables des sociétés d'assurance, le cas échéant, relativement à ces poursuites.

23. Information sectorielle

La Banque offre ses services par le biais de quatre secteurs d'activité : les Services financiers aux particuliers, les Services financiers aux entreprises, B2B Trust et Valeurs mobilières Banque Laurentienne (VMBL).

Les Services financiers aux particuliers couvrent toute la gamme des produits d'épargne, d'investissement et de financement et les produits et services transactionnels offerts par l'entremise de son réseau direct comprenant les succursales, le réseau électronique et le centre d'appels, ainsi que le financement aux points de vente, dans tout le Canada. Ce secteur d'activité englobe également les services de cartes de crédit Visa, les produits d'assurance crédit et les services de fiducie.

Les Services financiers aux entreprises offrent le financement commercial et des financements plus importants au sein de syndicats bancaires, ainsi que du financement hypothécaire commercial, du crédit-bail, de l'affacturage et d'autres services.

Le secteur d'activité B2B Trust fournit des produits bancaires et financiers, génériques et complémentaires, à des intermédiaires financiers et à des institutions financières non bancaires dans tout le Canada. Ce secteur comprend également les activités liées aux dépôts par l'entremise de courtiers.

Le secteur VMBL comprend les activités de la filiale Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc. et jusqu'au 31 décembre 2004, la quote-part de la Banque dans les opérations de BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc.

La catégorie Autres comprend les activités de trésorerie et de titrisation et les autres activités de la Banque dont les revenus et les frais ne sont pas attribuables aux secteurs susmentionnés.

Les résultats des secteurs de la Banque se fondent sur les systèmes internes d'information financière et sont conformes aux principes comptables suivis pour la préparation des états financiers consolidés de la Banque. Le financement des éléments d'actif et de passif des secteurs est évalué selon des prix de cession interne fondés sur des coûts de financement institutionnels qui reflètent la nature et la durée de ces éléments. Les frais autres que d'intérêt sont rapprochés des revenus auxquels ils se rapportent. Les frais indirects sont répartis entre les secteurs selon des critères appropriés.

23. Information sectorielle (suite)

	2006					
	Services financiers aux particuliers ⁽²⁾	Services financiers aux entreprises ⁽⁴⁾	B2B Trust ⁽²⁾	Valeurs mobilières Banque Laurentienne	Autres ⁽⁵⁾	Total
Revenu net d'intérêt	259 091 \$	59 166 \$	73 606 \$	1 018 \$	(35 674) \$	357 207 \$
Autres revenus	95 139	22 762	12 633	22 619	20 315	173 468
Revenu total	354 230	81 928	86 239	23 637	(15 359)	530 675
Provision pour pertes sur prêts	23 047	11 136	5 817	–	–	40 000
Frais autres que d'intérêt	287 158	36 705	43 657	18 331	15 832	401 683
Bénéfice (perte) découlant des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices	44 025	34 087	36 765	5 306	(31 191)	88 992
Impôts sur les bénéfices (récupération)	13 873	11 417	12 473	1 458	(15 785)	23 436
Bénéfice (perte) découlant des activités poursuivies	30 152	22 670	24 292	3 848	(15 406)	65 556
Bénéfice découlant des activités abandonnées, net des impôts sur les bénéfices	4 422	–	–	–	354	4 776
Bénéfice (perte) net(te)	34 574 \$	22 670 \$	24 292 \$	3 848 \$	(15 052) \$	70 332 \$
Actif moyen ⁽¹⁾	8 206 159 \$	2 260 638 \$	2 713 829 \$	1 506 531 \$	2 004 321 \$	16 691 478 \$
	2005					
	Services financiers aux particuliers ^{(2),(3)}	Services financiers aux entreprises ⁽³⁾	B2B Trust ^{(2),(3)}	Valeurs mobilières Banque Laurentienne ⁽⁶⁾	Autres	Total
Revenu net d'intérêt	252 496 \$	56 221 \$	63 577 \$	1 290 \$	(47 893) \$	325 691 \$
Autres revenus	87 639	29 112	14 036	21 361	24 223	176 371
Revenu total	340 135	85 333	77 613	22 651	(23 670)	502 062
Provision pour pertes sur prêts	20 685	13 107	6 208	–	–	40 000
Frais autres que d'intérêt	273 198	38 874	42 435	17 535	9 909	381 951
Bénéfice (perte) découlant des activités poursuivies avant impôts sur les bénéfices	46 252	33 352	28 970	5 116	(33 579)	80 111
Impôts sur les bénéfices (récupération)	16 140	11 813	9 886	1 733	(15 084)	24 488
Bénéfice (perte) découlant des activités poursuivies	30 112	21 539	19 084	3 383	(18 495)	55 623
Bénéfice découlant des activités abandonnées, net des impôts sur les bénéfices	4 422	–	–	–	5 237	9 659
Bénéfice (perte) net(te)	34 534 \$	21 539 \$	19 084 \$	3 383 \$	(13 258) \$	65 282 \$
Actif moyen ⁽¹⁾	7 684 783 \$	2 221 761 \$	2 451 836 \$	1 439 039 \$	2 530 115 \$	16 327 534 \$

(1) Les éléments d'actif et de passif sont présentés selon des moyennes, car il s'agit de la mesure la plus pertinente pour une institution financière.

(2) Depuis le 1^{er} novembre 2005, tous les résultats des activités liées aux dépôts par l'entremise de courtiers sont désormais inclus dans le secteur d'activité B2B Trust, alors qu'auparavant, certaines activités étaient incluses dans le secteur Services financiers aux particuliers. Les données comparatives ont été retraitées pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période courante.

(3) En 2006, la Banque a révisé certains paramètres de son modèle de prix de cession interne, ce qui a eu pour effet de modifier la répartition de la marge nette d'intérêt entre les secteurs. Les données comparatives ont été retraitées en fonction de la présentation adoptée pour la période courante.

(4) Les résultats du premier trimestre 2006 incluent une contribution au bénéfice net de 0,05 million \$ provenant de Corporation financière Brome inc. pour les deux mois précédant la cession de la filiale, ainsi que le gain de 0,93 million \$ résultant de cette cession (note 2).

(5) Voir la note 15 relative aux impôts sur les bénéfices.

(6) Les résultats du premier trimestre 2005 comprennent une contribution de 0,03 million \$ provenant de BLC-Edmond de Rothschild gestion d'actifs inc. pour les deux mois précédant la cession de la coentreprise (note 2).